

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - CAMPUS DU PATRIMOINE NATUREL - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LABORATOIRE

EXPERT-CONSEIL EN DESIGN D'INTÉRIEUR :
RHODES DESIGN
493, PROM. BEVAN
OTTAWA (ONTARIO) K1Z 5S6
TÉL. : 613-868-4380

EXPERT-CONSEIL EN INGÉNIERIE
RJ MCKEE ENGINEERING LTD
1 785, PROM. WOODWARD
OTTAWA (ONTARIO) K2C 0P9
TÉL. : 613-723-9585

GESTIONS DES PESTES

1. TOUS LES MATÉRIAUX, LES OUTILS ET L'ÉQUIPEMENT QUI SERONT UTILISÉS POUR COMPLÉTER LA PORTÉE DES TRAVAUX DE CE PROJET DOIT ÊTRE SOUMIS AU MUSÉE POUR CONGÉLATION POUR UNE PÉRIODE DE SEPT (7) JOURS OU POUR UNE INSPECTION VISUELLE. CE CONTRÔLE ET/OU LE GEL PÉRIODE DOIT ÊTRE COMPTABILISÉ EN LA CONSTRUCTION DU PROJET. L'ENTREPRENEUR DOIT CORDONNER SES LIVRAISONS AFINS DE RENCONTRER CES EXIGENCES ET NE PAS ENTRÂNER DES RETARDS.
2. AUCUNE NOURRITURE EST AUTORISÉ DANS LES COLLECTIONS T LES SECTEURS DE LABORATOIRES À TOUT MOMENT.
3. UNE FORMATION QUINZE (15) MINUTES EST REQUISE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS QUI AURONT ACCÈS AUX COLLECTIONS ET LABORATOIRES.

LISTE DES DESSINS DE CONCEPTION D'INTÉRIEUR

- C-101 PAGE COUVERTURE
- D-101 PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION
- F-101 PLAN DU MOBILIER ET DE L'APPAREILLAGE -
MISE EN PHASES DU PROJET
- F-102 PLAN DU MOBILIER
- F-201 MOBILIER DE TABLES DE LABO. - ÉLÉVATIONS
- F-301 DEVIS
- F-401 PLAN DES INSTALLATIONS DE COURANT, DE COMMUNICATION
PHONIQUE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES
- A-101 PLAN DES CLOISONS -
NOMENCLATURE DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE -
COUPE MURALE
- A-102 PLAN DES FINITIONS DE PLANCHER -
PLAN DES FINITIONS MURALES
- A-103 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI
- A-201 TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE - ÉLÉVATIONS ET COUPES
- A-202 TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE - ÉLÉVATIONS
TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE - DÉTAILS

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



IMPORTANT :
GESTION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - TOUS LES MATÉRIAUX, OUTILS ET APPAREILS À UTILISER AUX FINS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET EN COURS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU MUSÉE ET CE, EN VUE DE LES GELER PENDANT SEPT (7) JOURS OU À DES FINS D'INSPECTION VISUELLE. CETTE PÉRIODE D'INSPECTION ET (OU) DE CONGÉLATION DEVRA ÊTRE GARDÉE EN LIGNE DE COMPTE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PROJET. S'ASSURER QUE LES ÉCHÉANCIERS D'EXPÉDITION RESPECTENT CETTE EXIGENCE ET QU'ILS N'ENTRAÎNENT AUCUN RETARD.



N°	REVISION	DATE
4	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
3	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
2	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	05/11/2013
1	DOC. À 66%, À FAIRE RÉVISER.	16/11/2013

REVISIONS

MUSÉE DE LA NATURE -
CAMPUS DU
PATRIMOINE NATUREL

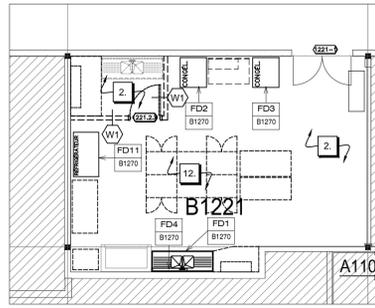
1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

PAGE COUVERTURE

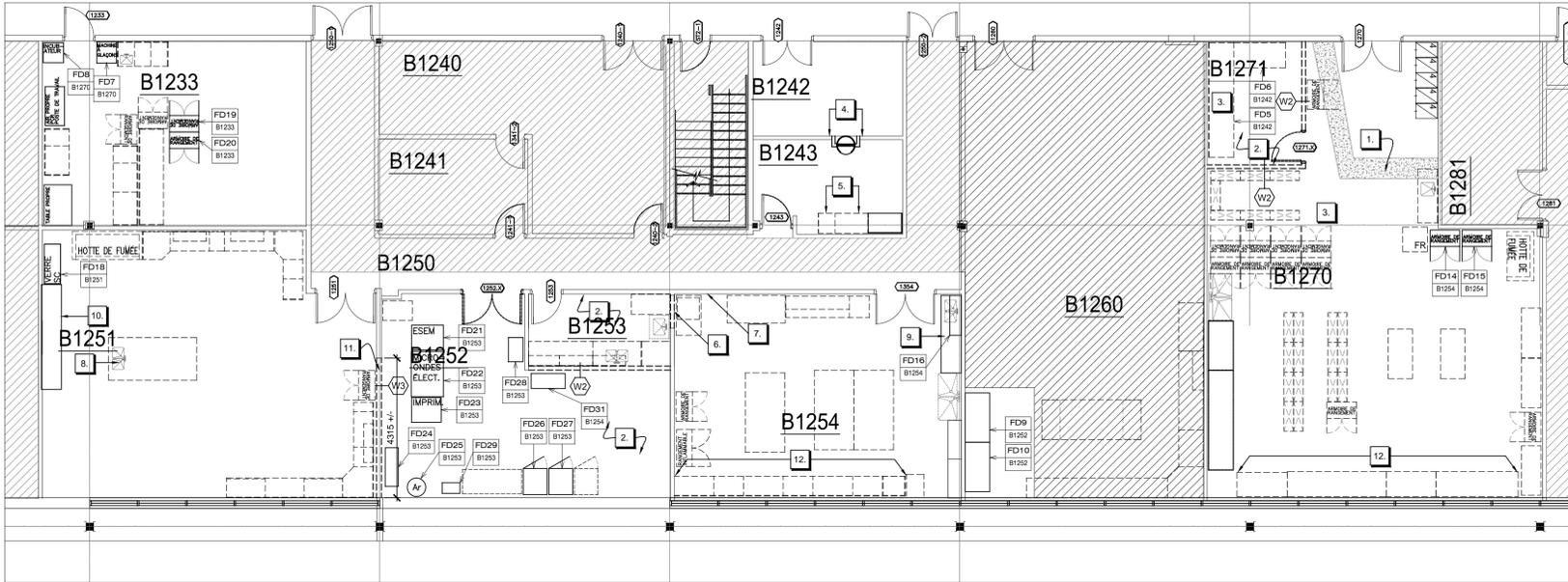
échelle :	P. À É.
dessiné :	LR/RB
révisé :	LR
date :	NOV 2013

n° du projet : RDPROJNO

C-101



01 PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION : B1221
D101 ÉCHELLE : 1:100



02 PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION
D101 ÉCHELLE : 1:100

5. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER D'UTILISER DES MÉTHODES DE CONTRÔLE DE POUSSIÈRE ET UTILISER DES BÂCHES OU AUTRES MOYENS POUR LIMITER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS.
6. L'ENTREPRENEUR DEVRA ENLEVER TOUTE CONSTRUCTION DÉCORATIVE DÉSUËTE AU-DESSUS DES PLAFONDS, LE LONG DES LIGNES D'ENLEVEMENT DE CLOISONS EXISTANTES.
7. PROTECTION :
 - 7.1. L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES TRAVAUX FINIS ET NON FINIS DE CE CONTRAT ET (OU) LES TRAVAUX D'AUTRES TIERS LE CAS ÉCHÉANT ET CE, JUSQU'À CE QUE SES TRAVAUX SOIENT TERMINÉS ET ACCEPTÉS.
 - 7.2. PROTÉGER LES SYSTÈMES, LES SERVICES ET L'APPAREILLAGE DU BÂTIMENT.
 - 7.3. PRÉVOIR DES ÉCRANS TEMPORAIRES ET ANTI-POUSSIÈRE, DES GARDE-CORPS, DES SUPPORTS ET TOUTES LES AUTRES PROTECTIONS NÉCESSAIRES.
 - 7.4. L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LA ZONE À L'EXTÉRIEUR DES DÉLIMITATIONS DU CONTRAT CONTRE LES DÉBRIS ET LA POUSSIÈRE RÉSULTANT DE L'EXÉCUTION DE SES OUVRAGES DE DÉMOLITION. EN OUTRE, IL SE DEVRA DE GARDER LE CHANTIER PROPRE ET BIEN ORGANISÉ ET CE, TOUT AU LONG DE SES OPÉRATIONS DE DÉMOLITION, IL DEVRA AUSSI MAXIMISER LA RÉUTILISATION ET LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS ET LES PROTÉGER LE PLUS POSSIBLE CONTRE LES ENDOMMAGEMENTS.
8. L'ENTREPRENEUR DEVRA SOIGNEUSEMENT ENLEVER, CONSERVER ET RÉUTILISER LES OUVRAGES D'ÉBÉNISTERIE, LES PORTES, LES BÂTIS ET LA QUINCAILLERIE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES STIPULATIONS PERTINENTES.
9. AVANT D'ENTREPRENDRE SES OUVRAGES DE DÉMOLITION, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE COORDONNER LE TOUT AVEC LE GESTIONNAIRE DU PROJET, AFIN DE S'ASSURER QUE LE MOBILIER EXISTANT (SYSTÈME, INSTALLATIONS AUTONOMES ET ACCESSOIRES) À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE TRAVAIL SOIENT ENLEVÉS ET (OU) DÉPLACÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES PERTINENTES. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PROTÉGER LE MOBILIER, L'APPAREILLAGE ET LES PRÉSENTOIRS RÉSULTANTS CONTRE LES SALETÉS ET TOUT ENDOMMAGEMENT POUVANT ÊTRE CAUSÉS PAR SES OUVRAGES DE DÉMOLITION ET SES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
10. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRATIQUER UNE OUVERTURE DANS LE MUR EXISTANT POUR LES INSTALLATIONS D'ARCHITECTURE, DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES. NOTA : L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE VÉRIFIER LA CONSTRUCTION MURALE ET DE RAPIÉCER ET DE RÉPARER LE MUR UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS. LE FINI DEVRA S'ASSORTIR À CELUI DE LA CONSTRUCTION MURALE EXISTANTE.
11. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE COMPLÉTER TOUTS LES TRAVAUX REQUIS D'ENLEVEMENT ET DE DÉPLACEMENT DU MOBILIER ET CE, EN PRENANT SOIN DE NE RIEN ENDOMMAGER.
12. LES TRAVAUX DÉMOLIS, DÉBRIS ET MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS DE LA ZONE DE CONSTRUCTION À TOUTS LES JOURS.

LÉGENDE - PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION

- CLOISONS**
- W1 CLOISON EXISTANTE, À CONSERVER.
 - W2 ENLEVER LA CLOISON, À PARTIR DU PLANCHER JUSQU'À LA SOUS-FACE DU PLAFOND SUSPENDU ET CE, Y COMPRIS TOUTES LES INSTALLATIONS DE MONTAGE MURAL DE COURANT, DE COMMUNICATION PHONIQUE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES.
 - W3 CLOISON EXISTANTE ET À COTE DE RÉSISTANCE AU FEU D'UNE HEURE, À ENLEVER, Y COMPRIS TOUTES LES INSTALLATIONS DE MONTAGE MURAL DE COURANT, DE COMMUNICATION PHONIQUE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES.
 - W4 CLOISON EXISTANTE ET À COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DE DEUX HEURES, À ENLEVER, Y COMPRIS TOUTES LES INSTALLATIONS DE MONTAGE MURAL DE COURANT, DE COMMUNICATION PHONIQUE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES.
- PORTES**
- P1 PORTE EXISTANTE ET DE SIMPLE LARGEUR, AVEC BÂTI ET QUINCAILLERIE ASSORTIS, Y COMPRIS LES SEUILS AUX ENDROITS PERTINENTS, À ENLEVER.
 - P2 PORTE EXISTANTE ET DE LARGEUR DOUBLE, AVEC BÂTI ET QUINCAILLERIE ASSORTIS, Y COMPRIS LES SEUILS AUX ENDROITS PERTINENTS, À ENLEVER.
- NUMÉRO DE PORTE DE PORTES ENLEVÉES, PRÉSENTÉ À DES FINS D'INFORMATION ET DE COORDINATION SEULEMENT.

- MOBILIER ET ACCESSOIRES**
- RÉPARER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR L'ENLEVEMENT DU MOBILIER ET DES ACCESSOIRES.
- HOTTE EXISTANTE DE FUMÉE, À ENLEVER. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS. REMETTRE LA HOTTE DE FUMÉE AU PROPRIÉTAIRE.
- ÉVIER EXISTANT, À ENLEVER, Y COMPRIS TOUTE LA PLOMBERIE CONNEXE. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
- ÉVIER EXISTANT, À ENLEVER. LE NOMBRE DE BASSINS ET LEURS DIMENSIONS PEUVENT VARIER. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
- REPRÉSENTE LE MOBILIER ET (OU) L'APPAREILLAGE À DÉPLACER.
« FD# » = NUMÉRO DU MOBILIER
« B## » = EMPLACEMENT DÉFINITIF DU MOBILIER.
- DÉTAIL TYPIQUE : À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LE POINTILLÉ REPRÉSENTE LE MOBILIER ET (OU) LES OUVRAGES D'ÉBÉNISTERIE À ENLEVER.

- NOTES DU PLAN**
1. COUPER LA DALLE DE PLANCHER EN FONCTION DU BESOIN ET PRATIQUER UNE TRANCHEE POUR ACCOMMODER LES NOUVELLES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LE CHEMINEMENT ET LES GROSSEURS NÉCESSAIRES. UNE FOIS LES TRAVAUX DE PLOMBERIE TERMINÉS, REMPLIR LA TRANCHEE DE BÉTON, EN S'ASSURANT D'ASSORTIR LE TOUT AUX TRAVAUX EXISTANTS. METTRE LE PLANCHER DE NIVEAU ET RENDRE LE TOUT À L'ÉTAT PRÊT POUR LA RÉCEPTION DU NOUVEAU FINI DE PLANCHER.
 2. ENLEVER LE REVÊTEMENT DE SOL ET LA PLINTE MURALE EN ALCOÛVE. GRATTER LE PLANCHER ET LE PRÉPARER EN VUE DE LA RÉCEPTION D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE.
 3. ENLEVER LA « TROMPE D'ÉLÉPHANT », CAPUCHONNER LA CANALISATION DE MÉCANIQUE EN FONCTION DU BESOIN. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS. REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUTES LES TROMPES D'ÉLÉPHANT EN TROP.
 4. ENLEVER LA PORTE TOURNANTE DE CHAMBRE NOIRE ET LA CONSTRUCTION DE CLOISON CONNEXE, REMPLIR LA CLOISON EN LA CONSTRUISANT COMME DANS LE CAS DE L'OUVRAGE EXISTANT.
 5. ARMOIRE DE SIMPLE LARGEUR, À ENLEVER ET À CONSERVER. ENLEVER L'ARMOIRE ADJACENTE ET DE DOUBLE LARGEUR ET SEN DÉBRASSER. INSTALLER L'ARMOIRE DE SIMPLE LARGEUR À PROXIMITÉ DE L'ARMOIRE RÉSULTANTE ET DE DOUBLE LARGEUR, DESSUS DE COMPTOIR EXISTANT, À MODIFIER AFIN DE TENIR COMPTE DES RÉVISIONS APPORTÉES À L'AMÉNAGEMENT.
 6. MÉNAGER UNE OUVERTURE DANS LA CLOISON EXISTANTE À COTE D'IGNIFUGÉAGE D'UNE HEURE, AFIN D'ACCOMMODER LA PORTE DE SIMPLE LARGEUR, RÉGLER LE BÂTI EN FONCTION DU BESOIN POUR ACCOMMODER LE NOUVEL ENSEMBLE DE PORTE. SE REPORTER AU PLAN DE CLOISONNEMENT AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
 7. ENLEVER ET CAPUCHONNER LES CANALISATIONS EXISTANTES DE GAZ. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR.
 8. DESSUS DE COMPTOIR ET ÉVIER EXISTANTS, À ENLEVER. CAPUCHONNER LA PLOMBERIE. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS. ARMOIRES INFÉRIEURES ET EXISTANTES, À CONSERVER. SE REPORTER AU PLAN DES CLOISONS.
 9. ÉVIER EXISTANT ET À BOL DOUBLE, À ENLEVER ET À REMPLACER PAR UN NOUVEL ÉVIER À BOL SIMPLE. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS. REMPLACER LE DESSUS DE COMPTOIR. SE REPORTER AU PLAN DE CLOISONNEMENT.
 10. DESSUS DE COMPTOIR EXISTANT, À ENLEVER ET À REMPLACER PAR UN NOUVEAU DESSUS DE COMPTOIR. SE REPORTER AU PLAN DE CLOISONNEMENT.
 11. L'ENTREPRENEUR DEVRA ENLEVER LA CLOISON EXISTANTE et ce, JUSQU'À SEULEMENT 100 mm (4 PO) PLUS BAS QUE LE PLAFOND INSONORISANT. L'ENTREPRENEUR DEVRA AJUSTER LES TRAVAUX D'OSSATURE EN FONCTION DU BESOIN ET FOURNIR ET MONTER UN NOUVEAU MUR EN GYPSE, AFIN DE CRÉER UNE CLOISON SUSPENDUE ET CAPUCHONNÉE. TIRER ET PONCER TOUTS LES JOINTS. PEINDRE LA CLOISON SUSPENDUE, AFIN DE L'ASSORTIR À L'OUVRAGE EXISTANT.
 12. L'ENTREPRENEUR DEVRA CONSERVER LES TABLES DE LABO, ANNOTÉS À CETTE FIN ET LES DÉPLACER EN CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES DES PERSONNES REPRÉSENTANT LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE.

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



IMPORTANT :
GESTION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - TOUS LES MATÉRIAUX, OUTILS ET APPAREILS À UTILISER AUX FINS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET EN COURS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU MUSÉE ET CE, EN VUE DE LES GELER PENDANT SEPT (7) JOURS OU À DES FINS D'INSPECTION VISUELLE. CETTE PÉRIODE D'INSPECTION ET (OU) DE CONGÉLATION DEVRA ÊTRE GARDÉE EN LIGNE DE COMPTE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PROJET. S'ASSURER QUE LES ÉCHÉANCIERS D'EXPÉDITION RESPECTENT CETTE EXIGENCE ET QU'ILS N'ENTRAÎNENT AUCUN RETARD.



N°	RÉVISION	DATE
4	ÉMIS POUR SUSSION	14/02/2014
3	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
2	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	05/11/2013
1	DOC. À 66%, À FAIRE RÉVISER.	16/11/2013

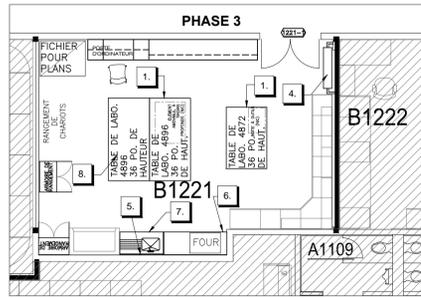
MUSÉE DE LA NATURE - CAMPUS DU PATRIMOINE NATUREL

1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION

échelle :	1:100
dessiné :	LR/RB
révisé :	LR
date :	NOV 2013

n° du projet : RDPROJND



01 PLAN DE MISE EN PHASE, DU MOBILIER ET DE L'APPAREILLAGE : B1221
F101 ÉCHELLE : 1:100

LÉGENDE DU MOBILIER

NOTA. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUT LE MOBILIER DEVRA RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DU MOBILIER.

NOUVELLE TABLE DE LABO. DEVANT ÊTRE FOURNIE ET MONTÉE PAR L'ENTREPRENEUR. SE REPORTER AU DESSIN F102 AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS DE LA TABLE DE LABO.

NOUVELLE ARMOIRE DE RANGEMENT EN MÉTAL DE 36 PO. DE LARGEUR SUR 20 PO. DE PROFONDEUR SUR 72 PO. DE HAUTEUR, PAR L'ENTREPRENEUR. COULEUR, DEVANT ÊTRE CHOISIE PAR LE CLIENT ET CE, À PARTIR DE LA GAMME DE COULEURS STANDARD DU FABRICANT.

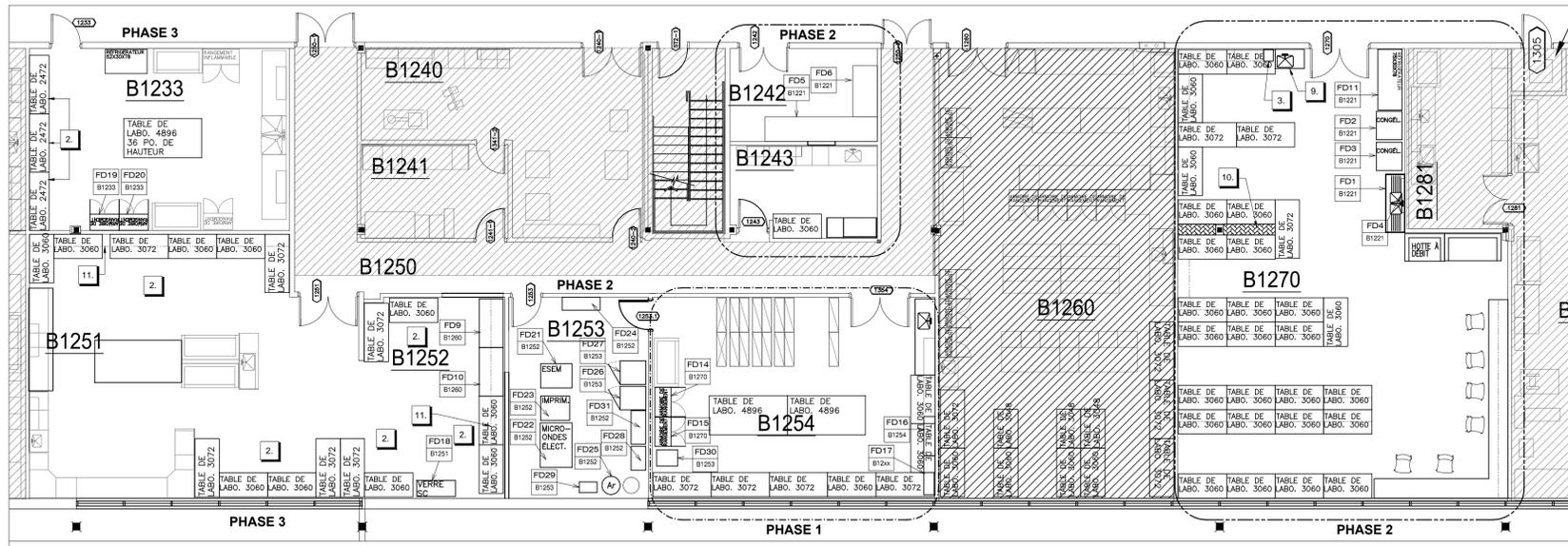
CHAISE, DEVANT ÊTRE FOURNIE ET MONTÉE PAR LE CLIENT.

REPRÉSENTE UN NOUVEL ÉLÉMENT DE RAYONNAGE EN MÉTAL ET DE FORTE DENSITÉ, DEVANT ÊTRE FOURNI ET INSTALLÉ PAR D'AUTRES TIERCES.

SYMBOLE D'UN ARTICLE DE MOBILIER ET (OU) D'APPAREILLAGE DÉPLACÉ
« FDF » = NUMÉRO DU MOBILIER
« SMM » = DEPUIS LE POINT DE MONTAGE DU MOBILIER

PLAN NOTES

1. AUCUN RANGEMENT EN DESSOUS DE LA TABLE DE LABO. N'EST ANNOTÉ ICI. NE PAS ATTACHER LES TABLES DE LABO. AU PLANCHER.
2. TABLE DE LABO. DE 30 PO. DE HAUTEUR.
3. FOURNIR ET MONTER UNE NOUVELLE ÉTAGÈRE DE 300 mm SUR 380 mm. À AMÉNAGER AVEC DES CROCHETS D'ÉTAGÈRE ET CE, AUX FINS DE SUPPORT D'UNE TOURIE DE 20 LITRES. PRÉVOIR SUFFISAMMENT DE SUPPORTS ET DE PIÈCES D'APPUI OU DE CLOUAGE POUR ASSURER LE SUPPORT DU POIDS DE LA TOUR D'EAU.
4. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEL ENSEMBLE D'ENTREPOSAGE À CAPACITÉ DE ROULEMENT ET ASSORTI D'UN COUVERCLE ANTI-POUSSIÈRE, D'IDENTIFICATION « MONTEL », SOUMETTRE LE MATÉRIAU DU PRODUIT À L'EXAMEN ET (OU) À L'APPROBATION DU MCN.
5. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU PANNEAU PERFORÉ ET AMÉNAGÉ AVEC UN SUPPORT DE DÉGOUTTEMENT. DE FABRICATION DURCON INCORPORATED OU DE FABRICATION SEMBLABLE. MATÉRIAU CONSTITUTIF DU PANNEAU, EN POLYPROPYLENE, DE COULEUR NOIRE ET DE STYLE 3030 (À 46 PERFORATIONS OU CHEVILLES).
6. TABLE DE LABO. AVEC RANGEMENT INFÉRIEUR ET DESSUS DE COMPTOIR EN ACIER INOXYDABLE, DE LA LARGEUR ANNOTÉE. (PAR D'AUTRES TIERCES)
7. TABLE DE LABO. AVEC ÉVIER ET DESSUS DE COMPTOIR EN ACIER INOX. PAR RANGEMENT INFÉRIEUR ICI, IL FAUT ENTENDRE DES ÉLÉMENTS D'ARMOIRES. TABLE DE LABO. PAR D'AUTRES TIERCES. TRAVAIL DEVAIT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC LES RESPONSABLES DE LA MÉCANIQUE ET CE, AUX FINS DE CONNEXION DE L'ÉVIER.
8. RANGEMENT INFÉRIEUR DE LA TABLE DE LABO. DEVANT ÊTRE INTÉGRÉ À LA TABLE. AFIN D'ACCOMMODER PLUS DE ROULEAUX DE PAPIER ET D'OFFRIR UNE GRANDE SURFACE DE RANGEMENT PLATE.
9. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU PANNEAU PERFORÉ ET AMÉNAGÉ AVEC UN SUPPORT DE DÉGOUTTEMENT. DE FABRICATION DURCON INCORPORATED OU DE FABRICATION SEMBLABLE. MATÉRIAU CONSTITUTIF DU PANNEAU, EN POLYPROPYLENE, DE COULEUR NOIRE ET DE STYLE 3030 (À 46 PERFORATIONS OU CHEVILLES).
10. LA ZONE HACHURÉE REPRÉSENTE UN PANNEAU DE REMPLISSAGE ENTRE LES TABLES.
11. FOURNIR ET MONTER UNE NOUVELLE ÉTAGÈRE; À AMÉNAGER AVEC UN SUPPORT D'ÉTAGÈRE DÉCORATIF. SE REPORTER AUX DESSINS A201 ET A202 AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS TYPIQUES.



02 PLAN DE MISE EN PHASE, DU MOBILIER ET DE L'APPAREILLAGE
F101 ÉCHELLE : 1:100

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



IMPORTANT :
GESTION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - TOUS LES MATÉRIAUX, OUTILS ET APPAREILS À UTILISER AUX FINS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET EN COURS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU MUSÉE ET CE, EN VUE DE LES GELER PENDANT SEPT (7) JOURS OU À DES FINS D'INSPECTION VISUELLE. CETTE PÉRIODE D'INSPECTION ET (OU) DE CONGÉLATION DEVRA ÊTRE GARDÉE EN LIGNE DE COMPTE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PROJET. S'ASSURER QUE LES ÉCHEANCIERS D'EXPÉDITION RESPECTENT CETTE EXIGENCE ET QU'ILS N'ENTRAÎNENT AUCUN RETARD.



N°	REVISION	DATE
4	ÉMIS POUR SUSSION	14/02/2014
3	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
2	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	05/11/2013
1	DOC. À 66%, À FAIRE RÉVISER.	16/10/2013

MUSÉE DE LA NATURE -
CAMPUS DU
PATRIMOINE NATUREL

1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

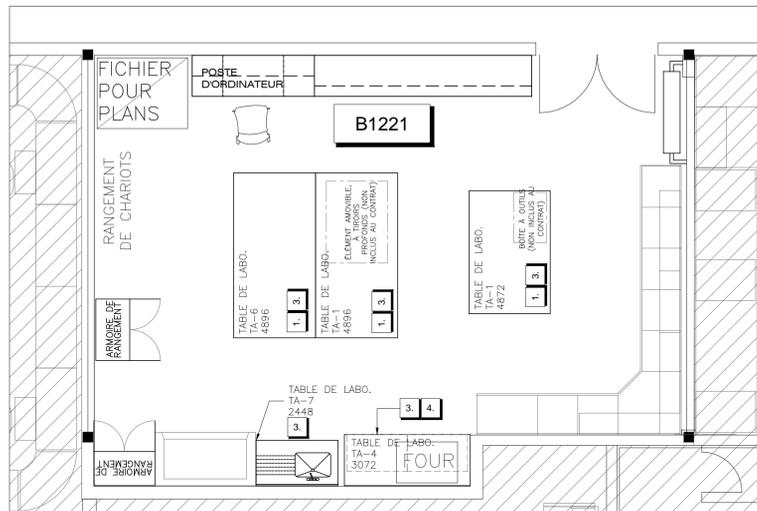
PLAN DE MISE EN
PHASE, DU MOBILIER
ET DE L'APPAREILLAGE

échelle :	1:100
dessiné :	RB/LR
révisé :	LR
date :	NOV 2013

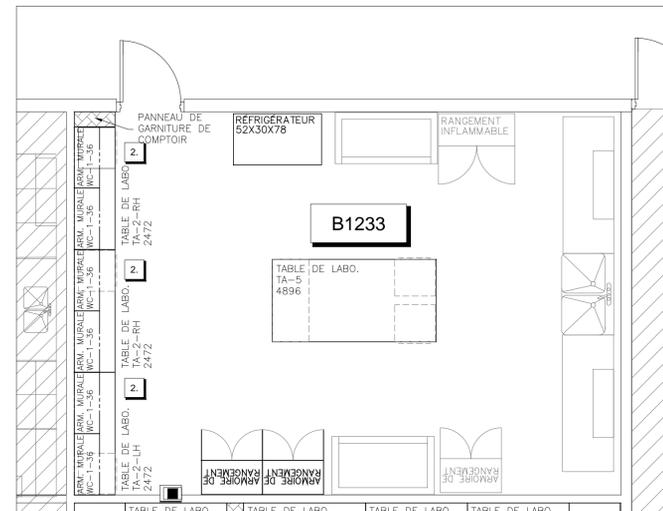
n° du projet : RDPROJNO

F-101

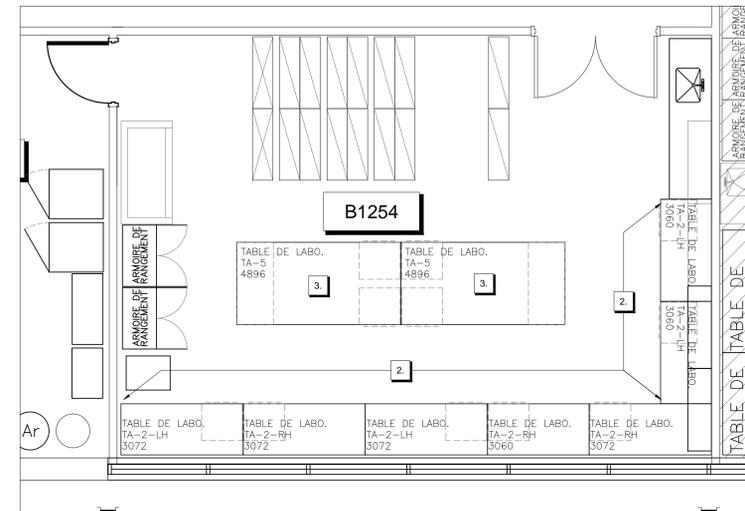
Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.



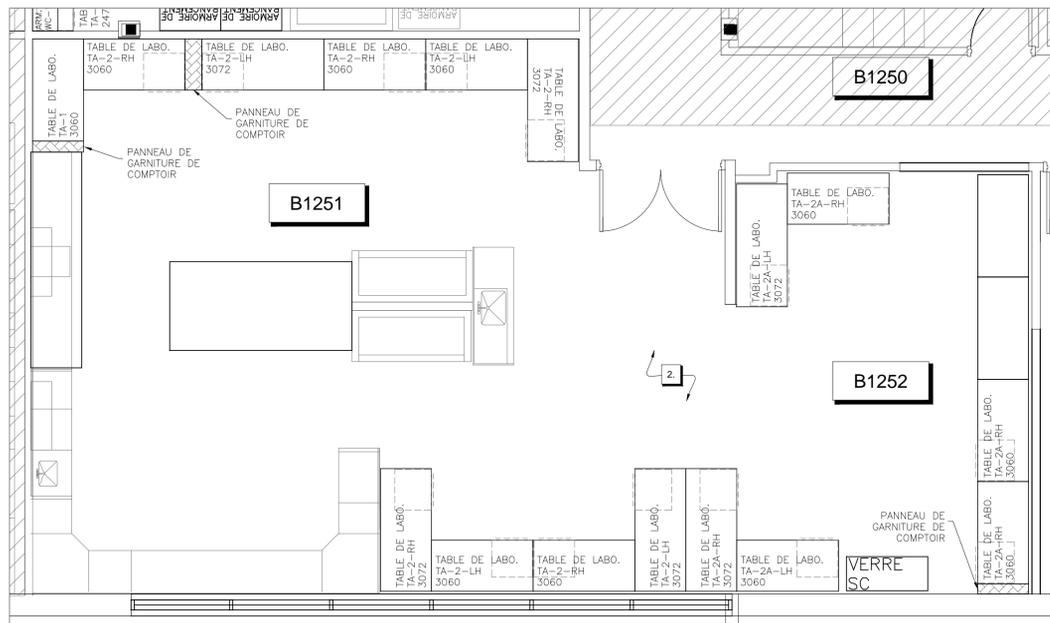
01 PLAN DU MOBILIER : B1221
F102 ÉCHELLE : 1:50



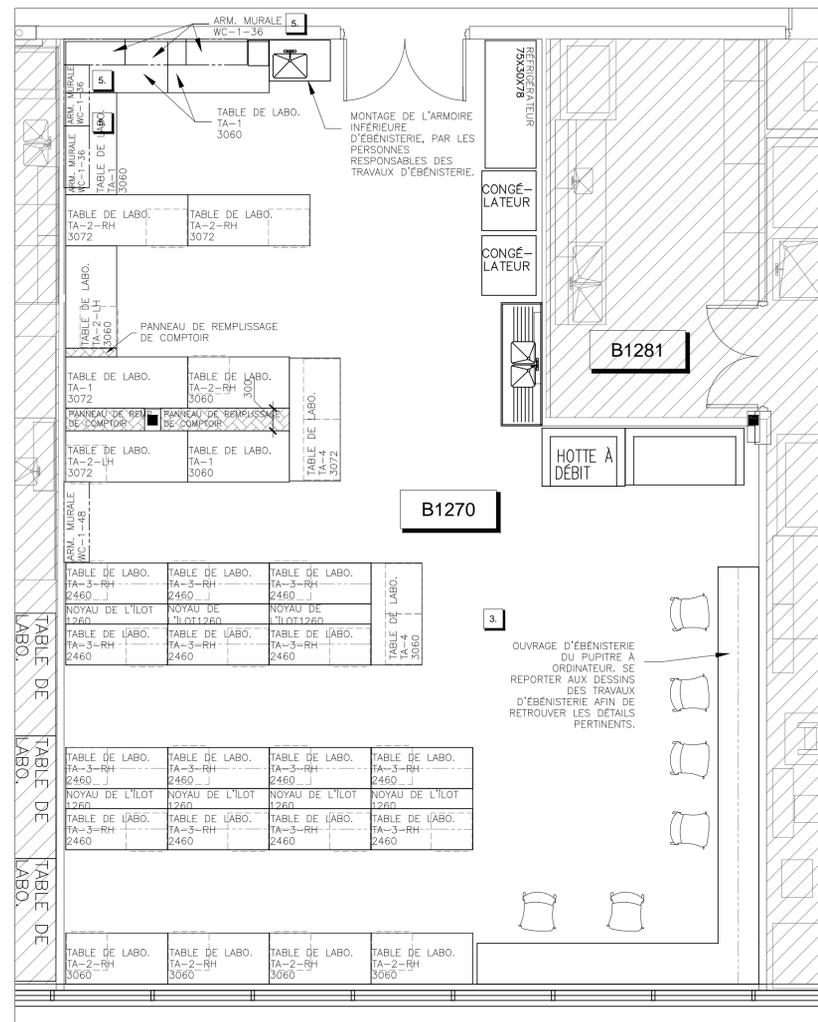
02 PLAN DU MOBILIER : B1233
F102 ÉCHELLE : 1:50



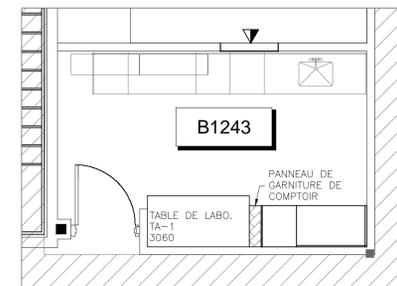
03 PLAN DU MOBILIER : B1254
F102 ÉCHELLE : 1:50



04 PLAN DU MOBILIER : B1251/B1252
F102 ÉCHELLE : 1:50

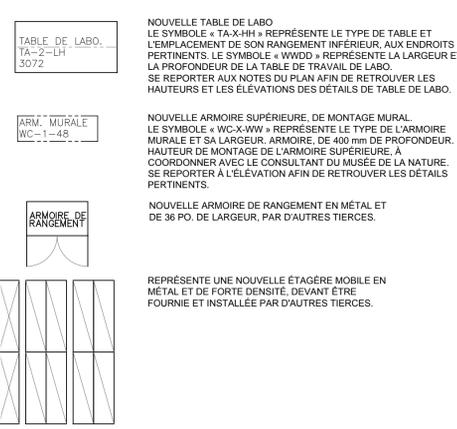


05 PLAN DU MOBILIER : B1270
F102 ÉCHELLE : 1:50



06 PLAN DU MOBILIER : B1243
F102 ÉCHELLE : 1:50

LÉGENDE DU MOBILIER
NOTA: À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUT LE MOBILIER DEVRA RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DU MOBILIER.



- NOTES DU PLAN**
1. NE PAS ATTACHER LES TABLES DE LABO. AU PLANCHER.
 2. TABLE DE LABO. DE 36 PO. DE HAUTEUR
 3. TABLES DE LABO. DE 36 PO. DE HAUTEUR
 4. DESSUS DE COMPTOIR EN ACIER INOXYDABLE SUR LA TABLE DE LABO, SELON LES INDICATIONS.
 5. ARMOIRES SUPÉRIEURES, À MONTER À 405 mm (16 PO.) AU-DESSUS DES TABLES DE LABO.

PLAN CLÉ



N°	REVISION	DATE
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
2	DOCUMENT À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
1	DOCUMENT, À FAIRE RÉVISER.	08/11/2013

MUSÉE DE LA NATURE - CAMPUS DU PATRIMOINE NATUREL

1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

PLAN DU MOBILIER

échelle :	1:50
dessiné :	RB/LR
révisé :	LR
date :	NOV. 2013

n° du projet : RDPROJND

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



N°	REVISION	DATE
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
2	DOCUMENT À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
1	DOCUMENT, À FAIRE RÉVISER.	08/11/2013
	REVISION	DATE

MUSÉE DE LA NATURE -
CAMPUS DU
PATRIMOINE NATUREL

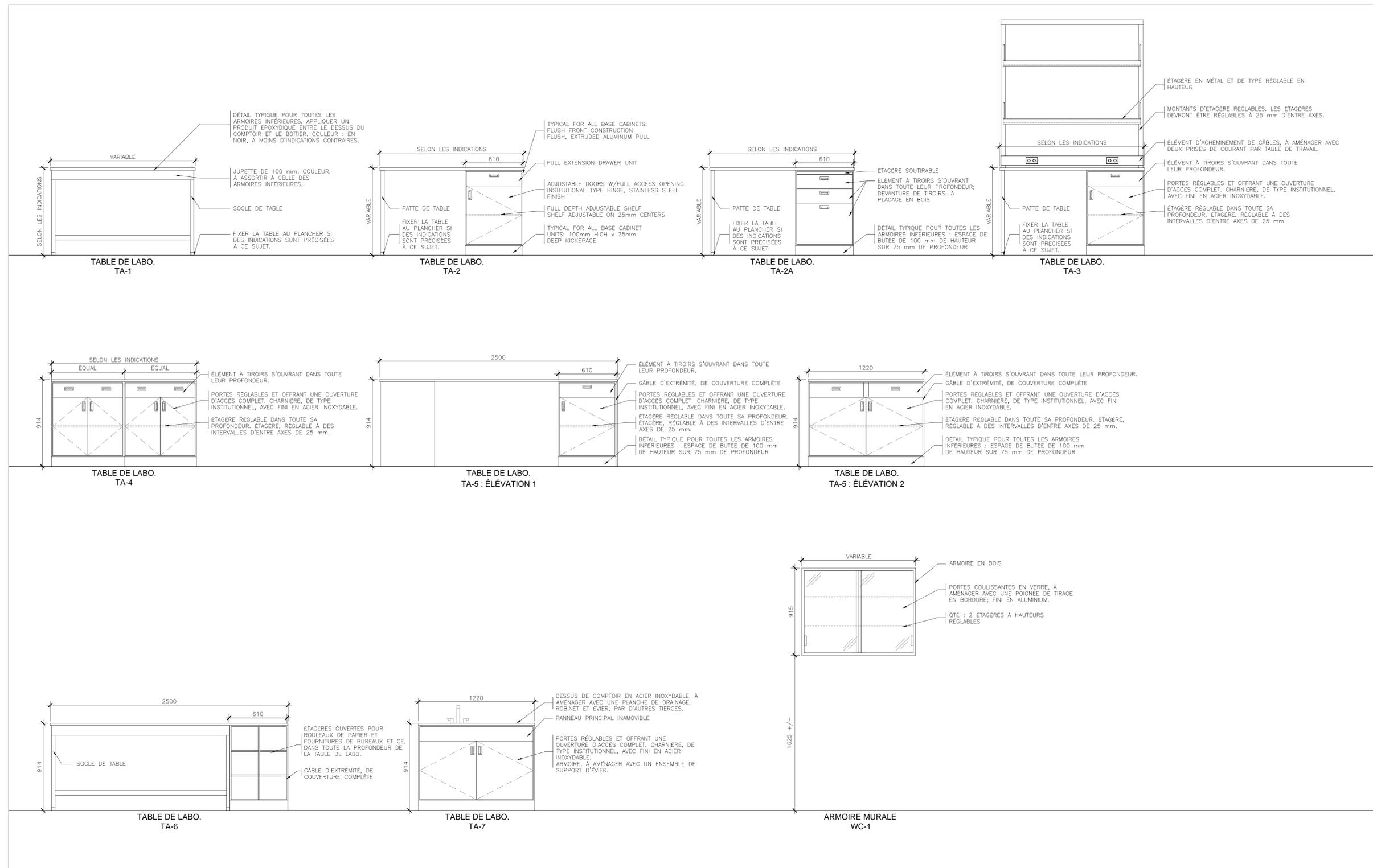
1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

MOBILIER DE
TABLES DE LABO. -
ÉLÉVATIONS

échelle :	1:20
dessiné :	RB/LR
révisé :	LR
date :	NOV 2013

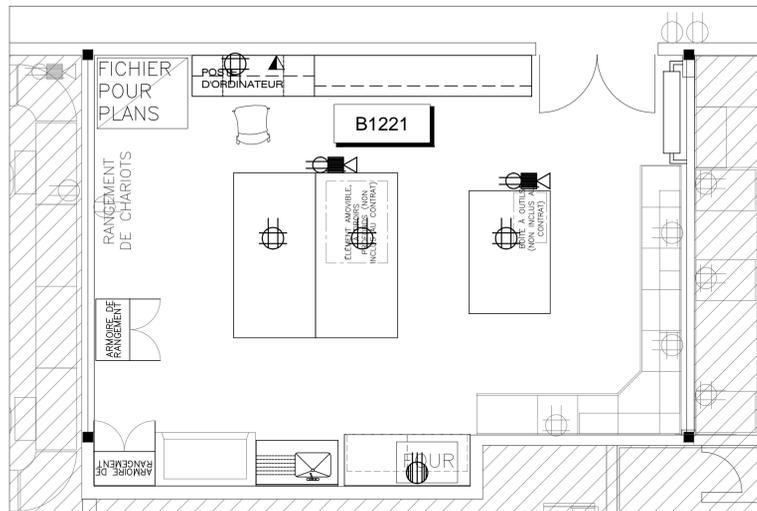
n° du projet : RDPROJND

F-201



01 ÉLÉVATIONS
F201 ÉCHELLE : 1:20

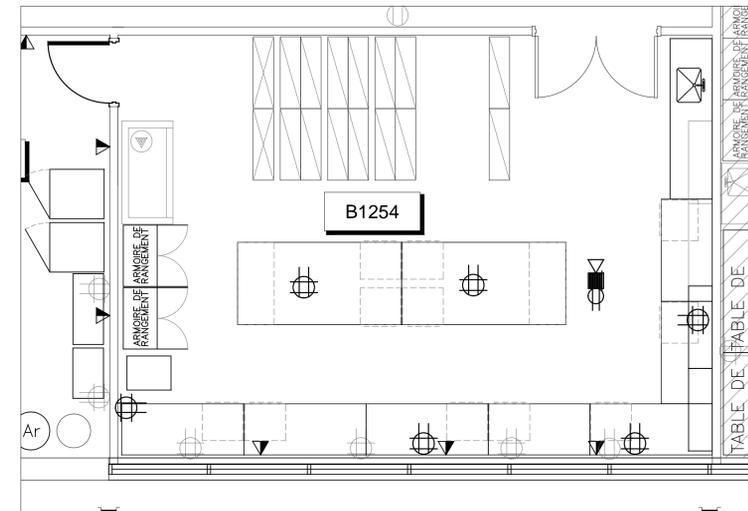
Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.



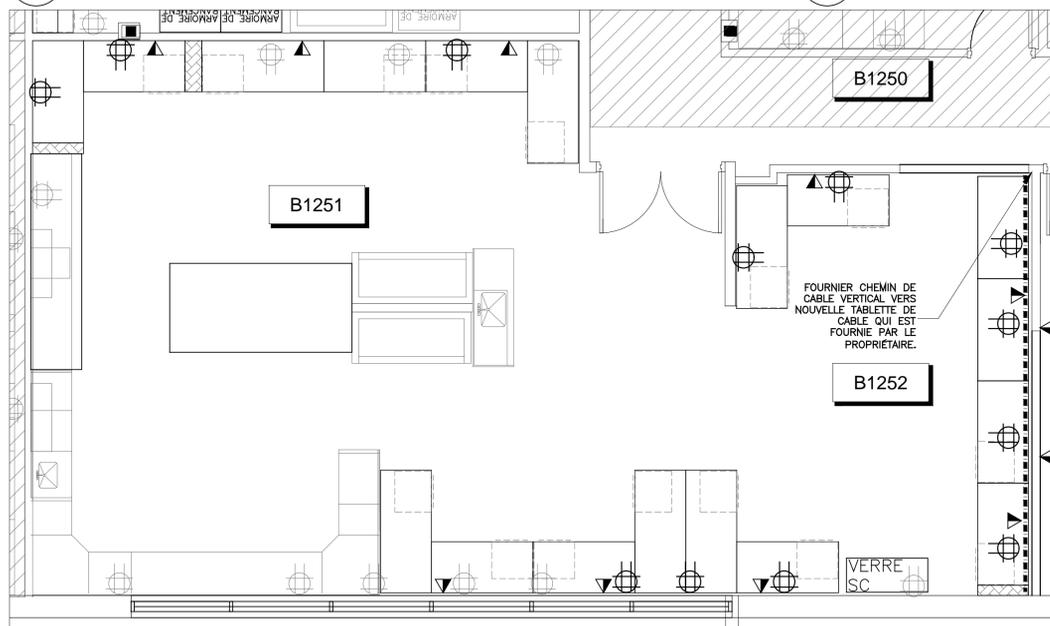
01 PLAN : COMMUNICATION PHONIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES : B1221
F401 ÉCHELLE : 1:50



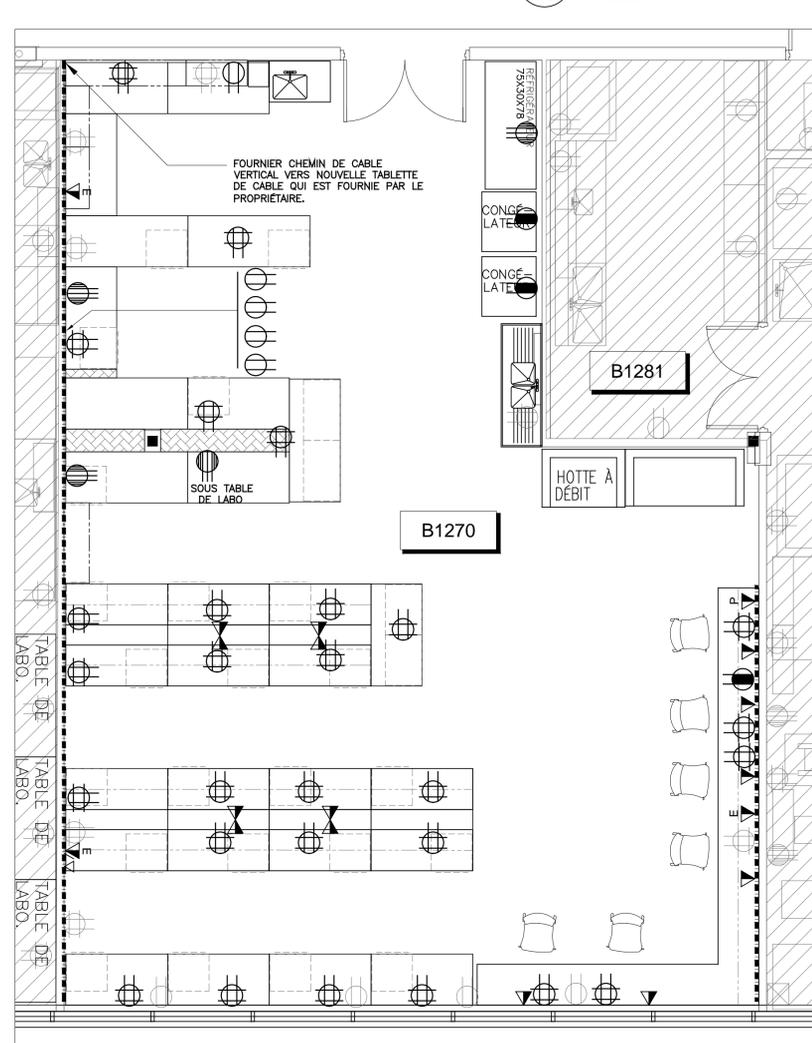
02 PLAN : COMMUNICATION PHONIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES : B1233
F401 ÉCHELLE : 1:50



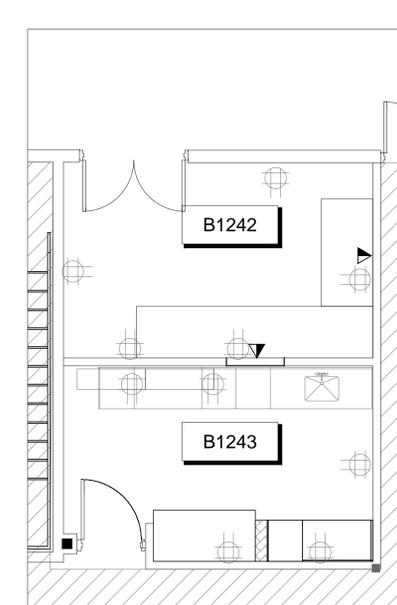
03 PLAN : COMMUNICATION PHONIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES : B1254
F401 ÉCHELLE : 1:50



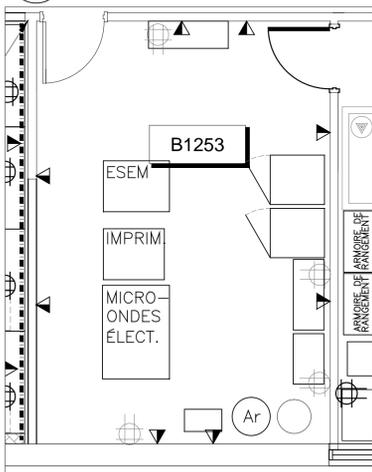
04 PLAN : COMMUNICATION PHONIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES : B1251/B1252
F401 ÉCHELLE : 1:50



05 PLAN : COMMUNICATION PHONIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES : B1270
F401 ÉCHELLE : 1:50



06 PLAN : COMMUNICATION PHONIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES : B1242 & B1243
F401 ÉCHELLE : 1:50



07 PLAN : COMMUNICATION PHONIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES : B1253
F401 ÉCHELLE : 1:50

- LÉGENDE - INSTALLATIONS DE COURANT, DE COMMUNICATION PHONIQUE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES
NOTA : À TITRE INFORMATIF SEULEMENT. SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS DE CIRCUITS ET LES SPÉCIFICATIONS PERTINENTES.
- INSTALLATIONS DE COURANT**
- ⊕ SORTIE EXISTANTE QUADRUPLE, À CONSERVER.
 - ⊕ PRISE DE COURANT EXISTANTE ET SPÉCIALE, À CONSERVER.
 - ⊕ NOUVELLE SORTIE QUADRUPLE, À MONTER AU-DESSUS DE LA TABLE DE LABO.
 - ⊕ NOUVELLE PRISE DE COURANT SPÉCIALE, À MONTER AU-DESSUS DE LA TABLE DE LABO, OU À UNE HAUTEUR CONVÉNANT À L'APPAREILLAGE DE SERVICE.
 - ⊕ NOUVELLE PRISE DE COURANT DUPLEX
 - ⊕ NOUVELLE PRISE DE COURANT DUPLEX ET DISTINCTE
 - NOUVEL ACHÈMEMENT DE CÂBLES, DE MONTAGE EN SURFACE, SELON LES INDICATIONS DANS LES DESSINS D'ÉLECTRICITÉ.
- INSTALLATIONS DE COMMUNICATION PHONIQUE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES**
- ⊕ NOUVELLE SORTIE DE TRANSMISSION DE DONNÉES, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES SORTIES ANNOTÉES DEVRONT ÊTRE MONTÉES AU-DESSUS DU COMPTOIR ET (OU) DE LA TABLE DE LABO.
 - ⊕ « P » = SORTIE DE TRANSMISSION DE DONNÉES POUR IMPRIMANTE
 - ⊕ « E » = JACK DU RÉSEAU D'ETHERNET
 - ⊕ NOUVELLE SORTIE DE COMMUNICATION PHONIQUE; HAUTEUR DE MONTAGE, AU-DESSUS DU COMPTOIR ET (OU) DE LA TABLE DE LABO.

PLAN CLÉ



N°	REVISION	DATE
3	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
2	DOCUMENT À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
1	DOCUMENT, À FAIRE RÉVISER.	08/11/2013

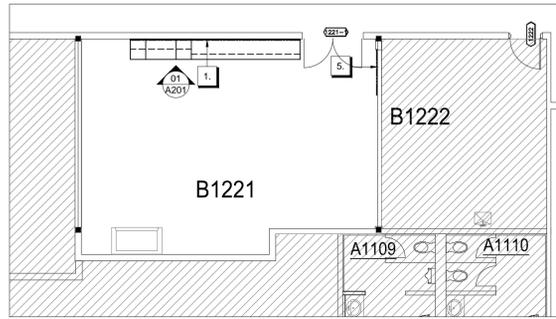
MUSÉE DE LA NATURE -
CAMPUS DU
PATRIMOINE NATUREL

1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

PLAN DES INSTALLATIONS
DE COMMUNICATION
PHONIQUE ET DE
TRANSMISSION DE DONNÉES

échelle :	1:50
dessiné :	RB/LR
révisé :	LR
date :	NOV_2013

n° du projet : RDPROJND



01 PLAN DES CLOISONS
A101 ÉCHELLE : 1:100

NOTES GÉNÉRALES SE RAPPORTANT AU PLAN DE CLOISONNEMENT :

- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTS LES TRAVAUX À RÉALISER EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT SERONT CONFORMES AUX CODES PERTINENTS DES AUTORITÉS NATIONALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUTS LES TRAVAUX PRÉSENTÉS ET (OU) PRÉSCRITS DANS LES DESSINS ET LE DEVIS.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR TOUTS LES MATÉRIAUX ET TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRES POUR RÉALISER TOUTES LES PHASES DES TRAVAUX INDICUÉS DANS LE PRÉSENT CONTRAT.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES DESSINS, L'ENSEMBLE DU DEVIS AINSI QUE LES DIMENSIONS, LES MESURES ET LES CONDITIONS DU CHANTIER; IL DEVRA FAIRE PART AU GESTIONNAIRE DU PROJET DE TOUTE CONTRADICTION ET (OU) DE TOUTE OMISSION ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DES PRÉSENTS TRAVAUX. SE REPORTER AUX DESSINS DE GÉNIE CIVIL AFIN DE RETROUVER LES EXIGENCES ET LES STIPULATIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ.
- DANS LE PRÉSENT DESSIN, TOUTES LES DIMENSIONS SONT MÉTRIQUES. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, CENTRER TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS LE LONG DU MOTIF DE QUADRILLAGE DU PLAFOND. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES DIMENSIONS SONT PRISES D'UNE FAÇADE À L'AUTRE DES CLOISONS OU DES COLONNES.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, MONTER TOUTS LES NOUVEAUX BÂTIS DE PORTES À 100 mm DE LA CLOISON.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LES TRAVAUX FINIS ET NON FINIS DE CE CONTRAT ET (OU) LES TRAVAUX D'AUTRES TIÈRES LE CAS ÉCHÉANT ET CE, JUSQU'À CE QUE SES TRAVAUX SOIENT TERMINÉS ET ACCEPTÉS.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER LA ZONE À L'EXTÉRIEUR DE L'ENCEINTE DU CONTRAT CONTRE LES DÉBRIS ET LA POUSSIÈRE RÉSULTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION; POUR CE FAIRE, IL SE DEVRA DE MONTER UNE BARRIÈRE TEMPORAIRE, SE PROLONGEANT DU PLANCHER JUSQU'AU PLAFOND.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA RAPIÉCER ET RÉPARER TOUTES LES SURFACES DE MURS, DE PLANCHERS ET DE PLAFONDS AFFECTÉES PAR LA CONSTRUCTION. À FINIR EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS COMPRISSES DANS LES PLANS DE FINITION.
- SE SERVIR D'UNE CRAIE POUR MARQUER L'EMPLACEMENT DE TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE LA CONCEPTION DES TRAVAUX ET CE, AVANT LE MONTAGE PROPREMENT DIT DES LISSES ET DES MONTANTS EN MÉTAL.
- IL S'AGIT ICI D'UN BÂTIMENT À L'ÉTAT OCCUPÉ. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA D'AVISER LE GESTIONNAIRE DU PROJET ET LES PERSONNES CHARGÉES DE GÉRER LE BÂTIMENT AU MOINS 24 HEURES À L'AVANCE ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DE N'IMPORTE QUEL TRAVAIL APRÈS LES HEURES NORMALES DE BUREAU AINSI QUE DANS LES CAS OÙ IL S'AGIT DE TRAVAUX BRUYANTS ET SALISSANTS. L'ON SE DEVRA DE NETTOYER LES ESPACES ACCESSIBLES AU GRAND PUBLIC À LA FIN DE CHAQUE QUART DE TRAVAIL.
- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE COORDONNER LE TOIT AVEC LES DESSINS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ET PASSER LES CONDITIONS DU CHANTIER EN REVUE, AFIN D'IDENTIFIER LES BOÎTES DE RACCORDEMENT, LES CONDUITS ET LES ARTICLES DU GENRE QUI LONGENT OU QUI TRAVERSENT DE NOUVELLES CLOISONS ET QUI SE PROLONGENT JUSQU'À LA DALLE DU PLAFOND. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE DÉCALER LES CLOISONS À L'INTÉRIEUR DU PLÉNUM DU PLAFOND ET CE, EN FONCTION DU BESOIN POUR TENIR COMPTE DE CES INTERFÉRENCES OU OBSTACLES.

PLAN DES CLOISONS

CLOISONS

CLOISON EXISTANTE, À CONSERVER.
CLOISON, DE TYPE W1 - CLOISON À COTE D'IGNIFUGÉAGE D'UNE HEURE
CONSTRUCTION D'UNE DALLE À L'AUTRE :
1 ÉPAISSEUR DE GYPSE DE 16 mm ET DE TYPE « X » ;
MONTANTS EN MÉTAL DE 92 mm, À 400 mm D'ENTRE AXES;
NATTES ISOLANTES ET INSOUNDISANTES, À MONTER DANS LE CREUX ENTRE LES MONTANTS;
1 ÉPAISSEUR DE GYPSE DE 16 mm ET DE TYPE « X » ;
TIRER ET PONCER TOUTS LES JOINTS DEW PANNEAUX MURAUX;
L'ENTREPRENEUR DEVRA SE SERVIR D'UN PRODUIT DE CALFEUTRAGE ET D'IGNIFUGÉAGE ASSORTI POUR IMPERMÉABILISER OU BOUCHER TOUTES LES FISSURES ENTRE LA CLOISON ET LE MUR ADJACENT, LA DALLE DE PLANCHER, LES DALLES DE PLAFONDS ET LES AUTRES PÉNÉTRATIONS DE SERVICE DANS CETTE CLOISON.

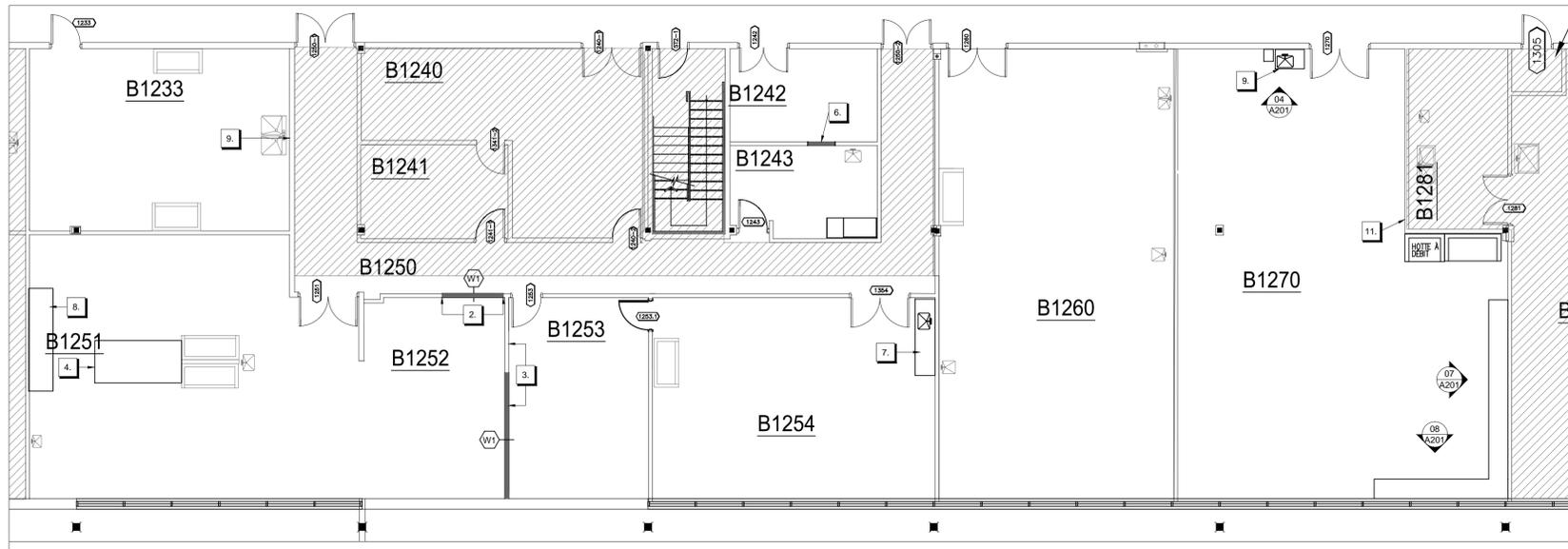
PORTES

NOUVELLE PORTE DE SIMPLE LARGEUR, À AMÉNAGER AVEC UN BÂTI ET LA QUINCAILLERIE NÉCESSAIRE. SE REPORTER À LA NOMENCLATURE DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS PERTINENTS.
LE NUMÉRO DE PORTE EST PRÉSENT À TITRE INFORMATIF ET À DES FINS DE COORDINATION SEULEMENT.

PORTES EXISTANTES, À CONSERVER.

NOTES DU PLAN

- MONTER UN OUVRAGE DE BLOCAGE DE MONTAGE EN SURFACE ET EN CONTRE-PLAQUÉ. AUX FINS DE SUPPORT DE NOUVELLES ARMURES SUPÉRIEURES ET DE MONTAGE MURAL. OUVRAGE DE BLOCAGE EN CONTRE-PLAQUÉ, À PEINDRE DE COULEUR S'ASSORTISSANT À CELLE DU MUR.
- CLOISON DE REMPLISSAGE, AU POINT D'ENLÈVEMENT D'UNE PORTE AU COURS DES ACTIVITÉS DE DÉMOLITION, CONSTRUCTION, À ASSORTIR À L'EXISTANTE (COTE DE RÉSISTANCE AU FEU D'UNE (1) HEURE).
- NOUVELLE CLOISON, À ALIGNER À L'OUVRAGE EXISTANT.
- NOUVEAU DESSUS DE COMPTOIR, AVEC REBORD EN NEZ D'ARONDE ET DE POST-FAÇONNAGE; À INSTALLER POUR REMPLACER L'EXISTANT ET AMÉNAGER AVEC UN ÉVIER. FINITION EN STRATIFIÉ DE PLASTIQUE
- PRÉVOIR UN OUVRAGE DE BLOCAGE ET DE MONTAGE EN SURFACE, POUR LE NOUVEAU DISTRIBUTEUR DE PAPIER D'EMBALLAGE DE MONTAGE MURAL. OUVRAGE DE BLOCAGE, À PEINDRE DE COULEUR S'ASSORTISSANT À CELLE DU MUR.
- CLOISON DE REMPLISSAGE, LÀ OÙ SE TROUVAIT LA PORTE TOURNANTE DE CHAMBRE NOIRE AINSI QUE LA CONSTRUCTION DE CLOISONNEMENT CONNEXES; NOUVELLE CONSTRUCTION, À ASSORTIR À L'EXISTANTE, AVEC UNE COTE DE RÉSISTANCE AU FEU D'UNE (1) HEURE. RÉPARER LES SURFACES ADJACENTES AFFECTÉES PAR LES ACTIVITÉS DE DÉMOLITION. FINI, SELON LES INDICATIONS DU PLAN DE FINITION.
- NOUVEAU DESSUS DE COMPTOIR, AVEC REBORD EN NEZ D'ARONDE ET DE POST-FAÇONNAGE AINSI QU'AVEC UN DOSSERET D'ANTI-ÉCLABOUSSURES DE 100 mm ET DE MONTAGE RELEVANT DU PRÉSENT ENTREPRENEUR SE REPORTER AUX DESSINS DE L'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES SPÉCIFICATIONS SE RAPPORTANT AU NOUVEL ÉVIER À SIMPLE BASSIN.
- NOUVEAU DESSUS DE COMPTOIR DE 760 mm DE PROFONDEUR, AVEC REBORD EN NEZ D'ARONDE ET DE POST-FAÇONNAGE AINSI QU'AVEC DOSSERET D'ANTI-ÉCLABOUSSURES; DOSSERET, À INSTALLER À L'USINE EXISTANTE DE FABRICATION.
- INSTALLER LE NOUVEAU SYSTÈME DE DÉSIONISATION D'EAU, DE MONTAGE MURAL. PRÉVOIR UN OUVRAGE D'APPUI DE TYPE HYDROFUGE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES EXIGENCES D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLACER LE QUADRILLAGE DE PLAFOND EN FONCTION DU BESOIN ET CE, AUX ENDROITS AFFECTÉS PAR SUITE D'OUVRAGES DE DÉMOLITION ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET MONTER DU NOUVEAU CARRELAGE DE PLAFOND ET CE, EN FONCTION DU BESOIN; EN OUTRE, IL SE DEVRA D'IMPÉRMEABILISER LE CARRELAGE DE PLAFOND DE NOUVEAU.
- MONTAGE DU SYSTÈME DE DÉSIONISATION D'EAU (DE MONTAGE MURAL), À L'ÉTAT DÉPLACÉ. PRÉVOIR UN OUVRAGE D'APPUI DE TYPE HYDROFUGE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES. SE REPORTER AUX DESSINS D'INGÉNIEUR AFIN DE RETROUVER LES EXIGENCES D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE.



02 PLAN DES CLOISONS
A101 ÉCHELLE : 1:100

NOMENCLATURE DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE - 19È ÉTAGE												
PORTE N°	DEPUIS	VERS	BATTANT	TYPE DE PORTE	DIMENSIONS DE LA PORTE (lxhxp)	CONSTRUCTION	QUINCAILLERIE	TYPE DE BÂTI	CONSTRUCTION DE BÂTI		NOTES ET (OU) COMMENTAIRES	
									FINI PORTE	FINI BÂTI		
1253.1	1254	1253	RH	1	915X2134X45	EN MÉTAL CREUX ET À COTE D'IGNIFUGÉAGE DE 3/4 HEURE (ÉTIQUETTE APOSSÉE EN USINE)	HG-01	A	EN ACIER EMBOUTI ET À COTE D'IGNIFUGÉAGE DE 3/4 HEURE (ÉTIQUETTE APOSSÉE EN USINE)	P-2	P-2	NOUVELLE PORTE À COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DE ¾ HEURE (ÉTIQUETTE APOSSÉE EN USINE)

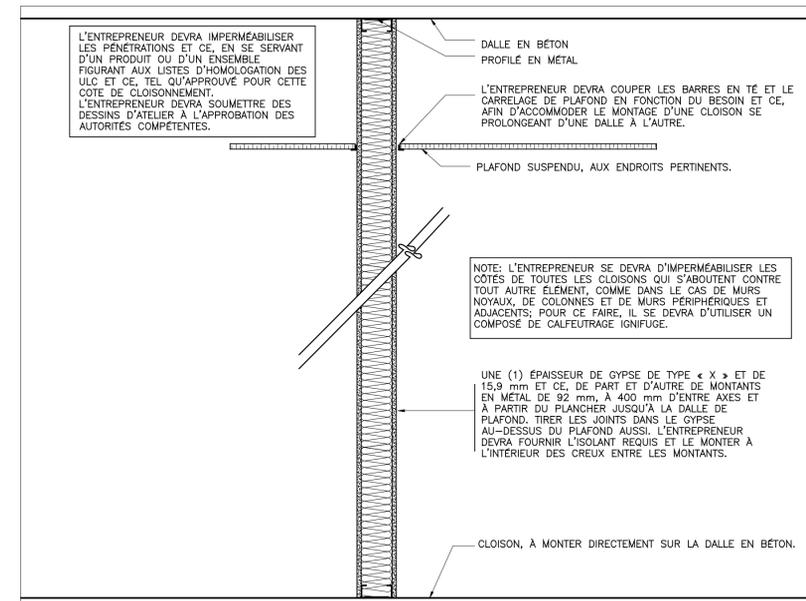
LÉGENDE DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE
L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE FOURNIR ET MONTER CE QUI SUIT :

- QUINCAILLERIE**
HG-01
- SERRURE: TEL QUE LE SYSTÈME EXISTANT EN PLACE AU PORTES ADJACENTES (MORTAISE, SARGEANT, MULTI-FONCTION)
 - CHARNIÈRES : À PALIERS À BILLES, DE POIDS STANDARD ET À MORTAISE COMPLÈTE, DE FABRICATION STANLEY CB179 OU DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE.
 - FERME-PORTE ULTRA-ROBUSTE : HOMOLOGUE PAR LES ULIC ET À ASSORTIR À CE QUI EST CONSIDÉRÉ COMME STANDARD POUR LE BÂTIMENT.
 - BAS DE PORTE AUTOMATIQUE : BAS DE PORTE À MORTAISE; IL S'AGIT ICI D'UNE GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ EN NÉOPRENE NOIR ET DE FABRICATION KN CROWDER.
 - PLAQUE DE BUTÉE : À FINI EN ACIER INOXYDABLE ET DE 305 mm DE HAUTEUR SUR LA LARGEUR DE LA PORTE; À MONTER DE PART ET D'AUTRE DE LA PORTE.
 - BUTOIR DE PORTE : EN FORME DE DÔME, DE STYLE GSH 200B ET À FINI C26D; ALTERNATIVEMENT, TOUT AUTRE PRODUIT ÉQUIVALENT ET APPROUVÉ.

FINITIONS :
P-2 - COULEUR DE PEINTURE POUR PORTE ET BÂTI, À ASSORTIR AUX OUVRAGES EXISTANTS ET À FINITION SATINÉE.

- NOTES GÉNÉRALES**
- NOUVELLES INSTALLATIONS : PORTE, QUINCAILLERIE ET BÂTI, DEVANT ÊTRE FOURNIS, INSTALLÉS ET FINIS SELON LES INDICATIONS DE LA NOMENCLATURE DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE. S'ASSURER DU FONCTIONNEMENT ADEQUAT DE TOUTES LES PIÈCES COMPOSANTES DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE.
 - SE REPORTER AUX TYPES DE CLOISONS AFIN DE DÉTERMINER LA GROSSEUR DU COLLIER DU BÂTI.
 - SI LA DALLE DU PLANCHER EST DÉSUNIÉ, L'ON SE DEVRA ALORS D'AMÉNAGER LES BÂTIS DE PORTES AVEC LES CALES REQUISES ET DE PEINDRE CES CALES, EN S'ASSURANT DE LES ASSORTIR À LA PEINTURE DES BÂTIS.
 - PRÉPARER TOUTS LES BÂTIS POUR LA RECEPTION DE LA QUINCAILLERIE ANNOTÉE.
 - RÉGLER LES FERME-PORTE DE SORTIE QUE LA FORCE D'OUVRETURE REQUISE POUR OUVRIR LES PORTES NE SOIT PAS DE VALEUR SUPÉRIEURE À 4,9 LIVRES/22 NEWTONS.

03 NOMENCLATURE DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE
A101



04 COUPE MURALE : TYPE W1
A101 ÉCHELLE : 1:10

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



IMPORTANT :
GESTION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - TOUTS LES MATÉRIAUX, OUTILS ET APPAREILS À UTILISER AUX FINS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET EN COURS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU MUSÉE ET CE, EN VUE DE LES GELER PENDANT SEPT (7) JOURS OU À DES FINS D'INSPECTION VISUELLE. CETTE PÉRIODE D'INSPECTION ET (OU) DE CONGÉLATION DEVRA ÊTRE GARDÉE EN LIGNE DE COMPTE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PROJET. S'ASSURER QUE LES ÉCHÉANCIERS D'EXPÉDITION RESPECTENT CETTE EXIGENCE ET QU'ILS N'ENTRAÎNENT AUCUN RETARD.



N°	REVISION	DATE
4	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
3	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
2	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	05/11/2013
1	DOC. À 66%, À FAIRE RÉVISER.	16/10/2013

MUSÉE DE LA NATURE - CAMPUS DU PATRIMOINE NATUREL

1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

PLAN DES CLOISONS - NOMENCLATURE DES PORTES ET DE LA QUINCAILLERIE - COUPE MURALE

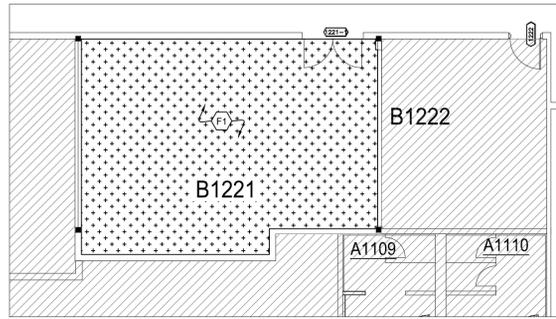
échelle : AS NOTED

dessiné : LR/RB

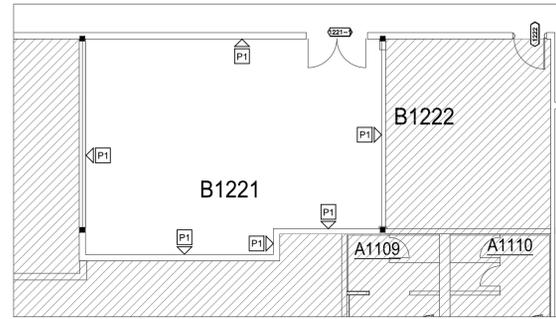
révisé : LR

date : NOV 2013

n° du projet : RDPROJND



01 PLAN DES FINITIONS DE PLANCHER
A102 ÉCHELLE : 1:100



02 PLAN DES FINITIONS MURALES
A102 ÉCHELLE : 1:100

PLAN DES FINITIONS

FINITIONS DE PLANCHER

NOUVELLE FINITION DE PLANCHER SOUPLE :
FABRICANT : FORBO
COLLECTION : « MARMOLEUM REAL »
COULEUR : « 3250 LOAM GROOVE »

L'ENTREPRENEUR SE DEVRA ENLEVER LE FINI EXISTANT DE REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE AINSI QUE LA PLINTHE EN ALCOVE À L'INTÉRIEUR DE CETTE ZONE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES, GRATTER LE PLANCHER ET RENDRE LE TOUT À L'ÉTAT PRÊT POUR LE NOUVEAU FINI DE PLANCHER ET CE, AVANT LE MONTAGE PROPREMENT DIT DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL. SE SERVIR D'UNE CRAIE POUR MARQUER LE MOTIF DE POSE DE REVÊTEMENT DE SOL ET PRÉSENTER LE TOUT À L'EXAMEN ET À L'APPROBATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA CONCEPTION ET CE, AVANT LE MONTAGE DES PIÈCES RAPPORTÉES DE REVÊTEMENT DE SOL.

FINITIONS MURALES

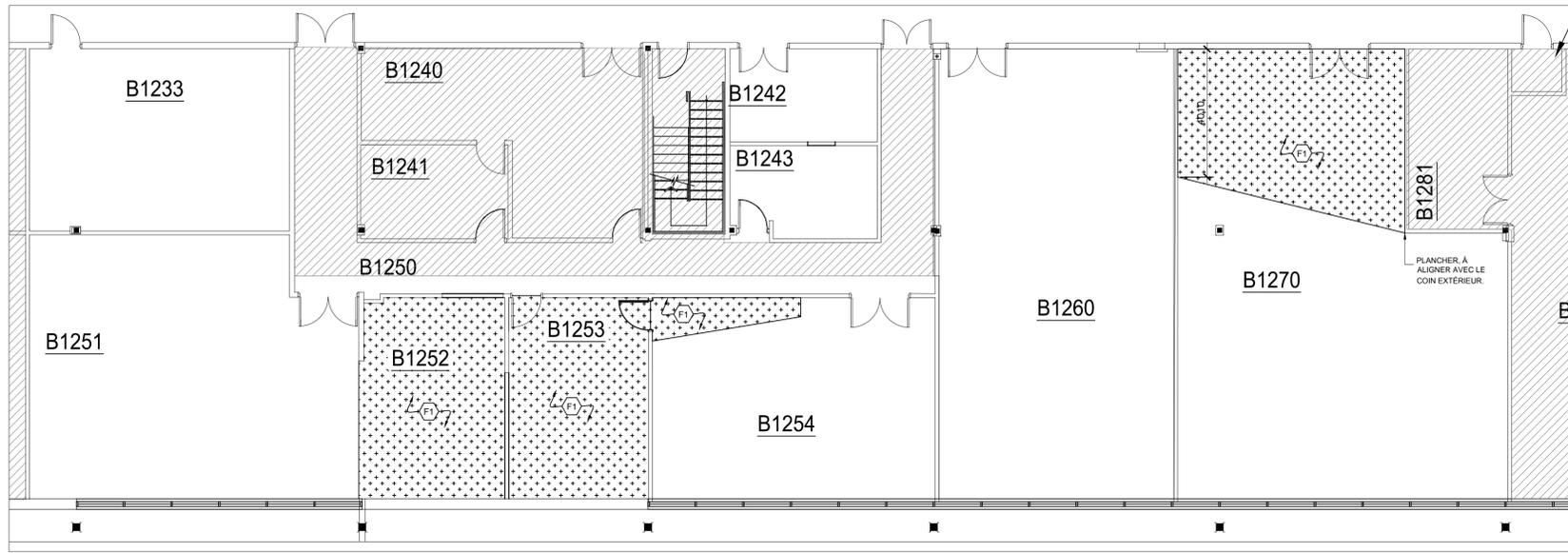
PEINTURE GÉNÉRALE « P1 »
COULEUR : BLANTEL QUE L'EXISTANTE.
EXISTANT FINITION : PEINTURE AU LATEX ET À BASE ACRYLIQUE APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE.

NOTES GÉNÉRALES SE RAPPORTANT AUX FINITIONS DE PLANCHER :

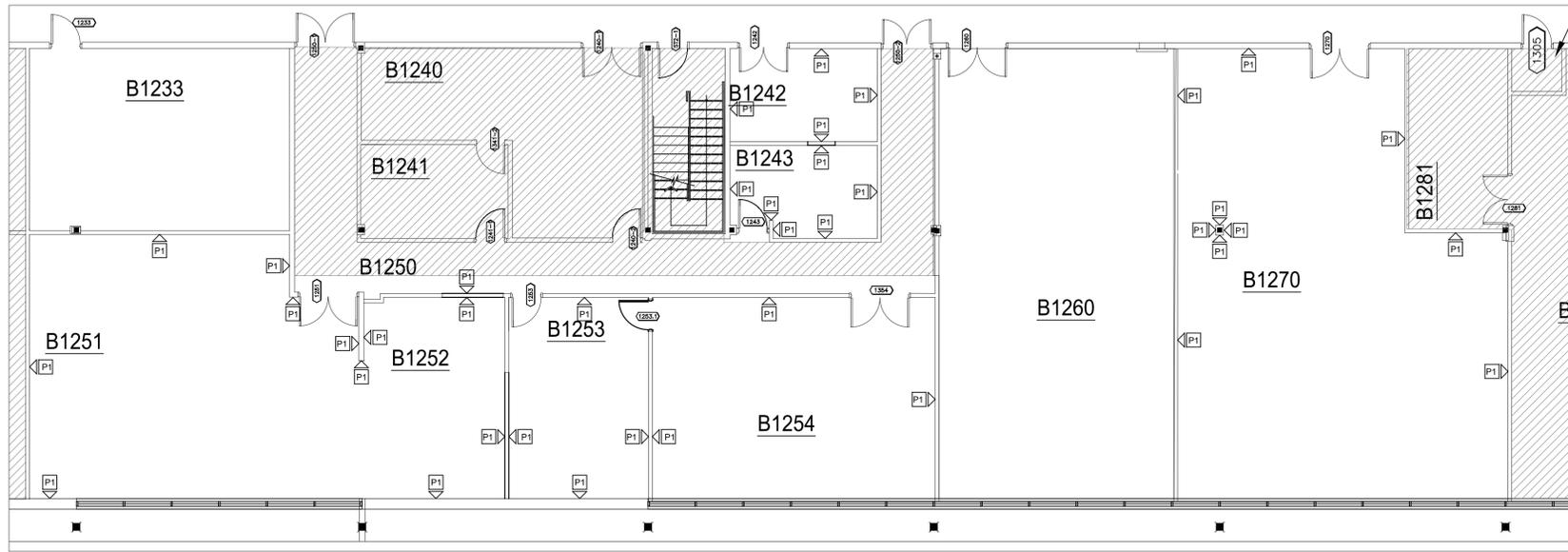
- L'ON DEVRA COMMANDER L'ENSEMBLE DES MATÉRIAUX DES L'APPROBATION DES DESSINS D'ATELIER ET (OU) DES ÉCHANTILLONS. À CE MOMENT-CI, L'ENTREPRENEUR SE DOIT DE CONFIRMER QUE TOUTES LES EXPÉDITIONS DE MARCHANDISES RESPECTERONT LES ÉCHÉANCIERS DE CONSTRUCTION ÉTABLIS. AUCUN MATÉRIAU DE SUBSTITUTION NE SERA ACCEPTÉ PAR SUITE D'AVOIR PLACÉ UNE COMMANDE DE MATÉRIAU EN RETARD. ADVENANT QUE DES MATÉRIAUX NE SOIENT PAS DISPONIBLES À TEMPS POUR RESPECTER LES DATES D'EXÉCUTION ÉTABLIES ET ADVENANT QUE L'ENTREPRENEUR SE PROPOSE DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'UTILISATION DE MATÉRIAUX DE SUBSTITUTION, IL SE DEVRA DE PRODUIRE UNE PREUVE COMME QUOI IL A BEL ET BIEN PASSÉ SA COMMANDE OU SES COMMANDES À TEMPS.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉPARER LA DALLE POUR LA RÉCEPTION DU REVÊTEMENT DE SOL ET CE, SELON LES RECOMMANDATIONS ÉCRITES DU FABRICANT. INCLINER ET LISSER LA DALLE, AFIN DE LUI ASSURER UN BON DRAINAGE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA UTILISER UNE CRAIE POUR MARQUER L'EMPLACEMENT DE TOUTES LES PIÈCES RAPPORTÉES DE REVÊTEMENT DE SOL AINSI QUE LE MOTIF DE POSE SUR LE SOUS-PLANCHER. À SOUMETTRE À L'APPROBATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA CONCEPTION DU TOUT ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DES PRÉSENTS TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PROTÉGER LE PLANCHER PAR L'EMPLOI DE FEUILLARDS EN POLYÉTHYLÈNE DE 6 mils. AMÉNAGER LES JOINTS DES FEUILLARDS AVEC DU RUBAN ASSORTI. LA COLLE DU RUBAN NE DEVRA PAS VENIR EN CONTACT AVEC LE REVÊTEMENT DE SOL. GARDER CETTE PROTECTION EN PLACE TOUT AU LONG DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA RAPIÉCER ET RÉPARER LES FINIS DE PLANCHER EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES ET POUR FAIRE SUITE AUX ACTIVITÉS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DES LISIÈRES DE TRANSITION APPROPRIÉES LE LONG DE TOUS LES CHANGEMENTS DANS LES REVÊTEMENTS DE SOL. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA AUSSI DE REMETTRE UN ÉCHANTILLON À L'APPROBATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA CONCEPTION ET CE, AVANT LA MISE EN ROUTE DES PRÉSENTS TRAVAUX.
- REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE
 - TOUS LES REVÊTEMENTS DE SOL À L'INTÉRIEUR D'UN LOCAL ET (OU) D'UNE MÊME ZONE DE REVÊTEMENT DEVRONT AVOIR LE MÊME NUMÉRO DE LOT OU DE PRODUCTION.
 - SOUMETTRE UN ÉCHANTILLON DES TIGES DE SOUDAGE PROPOSÉES À L'EXAMEN ET À L'APPROBATION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 - LA POSE DU REVÊTEMENT DE SOL ET DE TOUTES LES PIÈCES COMPOSANTES NÉCESSAIRES DEVRA ÊTRE CONFORME AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.
 - PROLONGER LE REVÊTEMENT DE SOL SUR LES SURFACES QUI SE TROUVERONT SOUS DU MOBILIER ET (OU) DES TRAVAUX D'ÉBENISTERIE DE TYPE ENCASTRÉ.
 - TRUSQUINER ET COUPER LE REVÊTEMENT DE SOL EN TENANT COMPTE DES CONDITIONS DU CHANTIER.
 - RÉALISER LE NETTOYAGE INITIAL EN CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT.
 - INCLURE LES INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU FABRICANT DANS LE MANUEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN.
 - PROLONGER LE REVÊTEMENT DE SOL AFIN DE CRÉER UNE PLINTHE MURALE EN ALCOVE. ASSORTIR LE TOUT À LA HAUTEUR EXISTANTE. UTILISER LES PIÈCES COMPOSANTES STANDARD DU FABRICANT POUR LE FAÇONNAGE DES PLINTHES EN ALCOVE. LA PROTECTION DU REBORD SUPÉRIEUR DES OUVRAGES EN ALCOVE DEVRA ÊTRE EN ALUMINIUM ANODISÉ.
- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRODUIRE DES ÉCHANTILLONS DES REVÊTEMENTS DE SOL PROPOSÉS ET DE LES SOUMETTRE À L'EXAMEN ET À L'APPROBATION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

NOTES GÉNÉRALES SE RAPPORTANT AUX FINITIONS MURALES :

- L'ON DEVRA COMMANDER L'ENSEMBLE DES MATÉRIAUX DES L'ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION. À CE MOMENT-CI, L'ENTREPRENEUR SE DOIT DE CONFIRMER QUE TOUTES LES EXPÉDITIONS DE MARCHANDISES RESPECTERONT LES ÉCHÉANCIERS DE CONSTRUCTION ÉTABLIS. AUCUN MATÉRIAU DE SUBSTITUTION NE SERA ACCEPTÉ PAR SUITE D'AVOIR PLACÉ UNE COMMANDE DE MATÉRIAU EN RETARD. ADVENANT QUE DES MATÉRIAUX NE SOIENT PAS DISPONIBLES À TEMPS POUR RESPECTER LES DATES D'EXÉCUTION ÉTABLIES ET ADVENANT QUE L'ENTREPRENEUR SE PROPOSE DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'UTILISATION DE MATÉRIAUX DE SUBSTITUTION, IL SE DEVRA DE PRODUIRE UNE PREUVE COMME QUOI IL A BEL ET BIEN PASSÉ SA COMMANDE OU SES COMMANDES À TEMPS.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRODUIRE DES ÉCHANTILLONS DE CONTRÔLE DES COULEURS ET LES PRÉSENTER À L'EXAMEN ET À L'APPROBATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA CONCEPTION ET CE, POUR TOUTES LES PEINTURES PRÉSCRITES DANS LA ZONE DU CONTRAT. LES ÉCHANTILLONS DEVRONT ÊTRE MONTÉES SUR DES PLAQUETTES DE 305 SUR 305 mm ET ÊTRE ÉTIQUETÉS SELON LA LÉGENDE DES FINIS DE PEINTURE.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES FINITIONS DE PEINTURE DEVRONT ÊTRE À LA PEINTURE AU LATEX ET À FINI DE COQUILLE D'ŒUFS.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES ET POUR TOUTES LES SURFACES SUR LESQUELLES L'ON SE DOIT D'APPLIQUER DE LA PEINTURE, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA D'APPRÊTER LE TOUT PAR L'APPLICATION D'UNE COUCHE D'ENDUIT AU LATEX; APRÈS QUOI, IL SE DEVRA DE PONCER TOUTES LES SURFACES, DE RÉPARER TOUS LES CREUX ET AINSI DE SUITE ET CE, PAR L'EMPLOI D'UN COMPOSÉ À GYPSE. TOUTES LES SURFACES RAPIÉCÉES DEVRONT RECEVOIR UN APPRÊT SUR LES PLAQUES EN CAUSE. PONCER ALORS LE TOUT, APPLIQUER UNE COUCHE DE PEINTURE DE FINITION (DE LA COULEUR PRÉSCRITE) ET UNE FOIS CETTE DERNIÈRE COUCHE SÉCHÉE, REPONCER LE TOUT ET FINIR LES SURFACES PAR L'EMPLOI D'UNE COUCHE DÉFINITIVE DE PEINTURE.
- NE PAS PEINDRE LES GIGLEURS NI L'APPAREILLAGE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE. ENLEVER TOUTES LES ÉCLABOUSSURES.
- À L'APPARITION D'UNE CONTRADICTION OU D'UNE INCERTITUDE, IL FAUDRA ALORS COMMUNIQUER AVEC LE CONCEPTEUR AVANT D'ENTREPRENDRE L'APPLICATION DES PRODUITS DE FINITION.



03 PLAN DES FINITIONS DE PLANCHER
A102 ÉCHELLE : 1:100



04 PLAN DES FINITIONS MURALES
A102 ÉCHELLE : 1:100

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



IMPORTANT :
GESTION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - TOUS LES MATÉRIAUX, OUTILS ET APPAREILS À UTILISER AUX FINS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET EN COURS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU MUSÉE ET CE, EN VUE DE LES GELER PENDANT SEPT (7) JOURS OU À DES FINS D'INSPECTION VISUELLE. CETTE PÉRIODE D'INSPECTION ET (OU) DE CONGÉLATION DEVRA ÊTRE GARDÉE EN LIGNE DE COMPTE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PROJET. S'ASSURER QUE LES ÉCHÉANCIERS D'EXPÉDITION RESPECTENT CETTE EXIGENCE ET QU'ILS N'ENTRAÎNENT AUCUN RETARD.

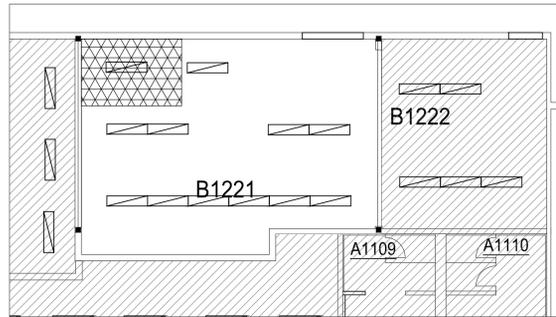


N°	REVISION	DATE
4	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
3	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
2	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	05/11/2013
1	DOC. À 66%, À FAIRE RÉVISER.	16/10/2013

MUSÉE DE LA NATURE - CAMPUS DU PATRIMOINE NATUREL
1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU
PLAN DES FINITIONS DE PLANCHER
PLAN DES FINITIONS MURALES

échelle :	1:100
dessiné :	LR
révisé :	LR
date :	AOUT 2013

n° du projet : RDPROJNO



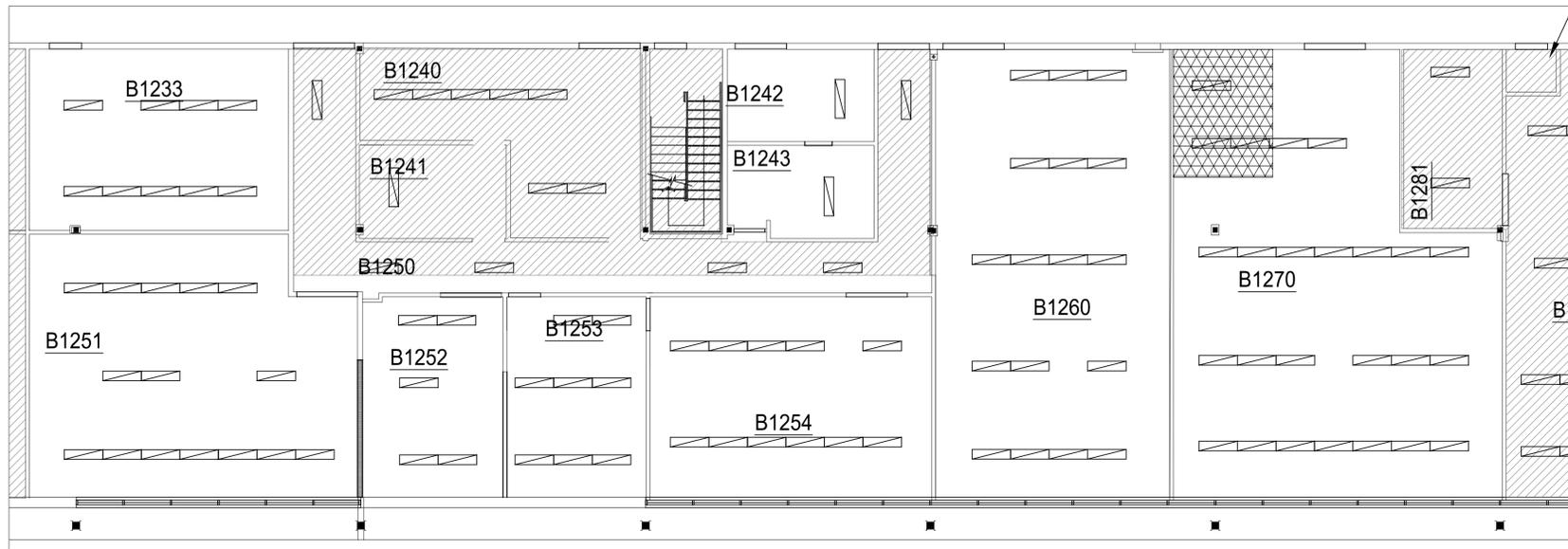
01 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI : B1221
A103 ÉCHELLE : 1:100

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI

- CLOISONS NEUVES ET EXISTANTES
- LINTEAUX DE PORTE
- L'EMPLACEMENT DÉFINITIF DES LUMINAIRES DE L'ÉDIFICE DE BASE EST PRÉSENTÉ À TITRE INFORMATIF ET À DES FINS DE COORDINATION SEULEMENT. SE REPORTER AUX DESSINS DES INGÉNIEURS AFIN DE RETROUVER LE DEVIS D'ÉCLAIRAGE ET LES DÉTAILS SE RAPPORTANT AUX CIRCUITS.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLACER LE MOTIF DE QUADRILLAGE DE PLAFOND AINSI QUE LE CARRELAGE DE PLAFOND EXISTANTS ET CE, AUX ENDROITS OÙ CES ÉLÉMENTS AURONT ÉTÉ AFFECTÉS PAR DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE TOUTS LES CARREAUX ET TOUTES LES PÉNÉTRATIONS SOIENT BIEN IMPERMÉABILISÉS À L'AIDE D'UN PRODUIT DE CALFEUTRAGE APPROUVÉ PAR RAPPORT À LA COTE DE RÉSISTANCE AU FEU QUI SAVÈRE NECESSAIRE.
- PLAFOND, À ASSORTIR À L'EXISTANT - CARRELAGE EN GYPSE ET DE FABRICATION ARMSTRONG. SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER À L'EXAMEN ET À L'APPROBATION DU CONCEPTEUR ET CE, AVANT DE COMMANDER LE CARRELAGE ET LES PIÈCES COMPOSANTES DU SYSTÈME.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA AJUSTER LES TRAVAUX D'OSSATURE ET CAPUCHONNER LA CLOISON EXISTANTE ET CE, À 100 mm PLUS BAS QUE LE NIVEAU DU PLAFOND SUSPENDU ET INSONORISANT, EN SE SERVANT DE PAINNEAUX MURAUX EN GYPSE. TIRER ET PONCER TOUTS LES JOINTS. PENDRE LA CLOISON SUSPENDUE, EN S'ASSURANT DE L'ASSORTIR À L'EXISTANTE.

NOTES GÉNÉRALES SE RAPPORTANT AU PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI:

1. LIRE LE PRÉSENT DESSIN CONCURREMMENT AVEC TOUTS LES AUTRES DESSINS AINSI QU'AVEC LE DEVIS. LE PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI DONNE L'EMPLACEMENT DES LUMINAIRES SEULEMENT. SE REPORTER AUX DESSINS D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE AFIN DE RETROUVER LES STIPULATIONS PERTINENTES AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES CIRCUITS, DES INTERRUPTEURS, DES TÊTES DE GICLAGE, DES ENSEIGNES DE SORTIE DE SECOURS, DES INSTALLATIONS D'ALARME INCENDIE AINSI QUE DES SOURCES D'AMENÉE ET DE RETOUR D'AIR, ETC.
2. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU SYSTÈME DE BARRES EN TÊ ET DU CARRELAGE DE PLAFOND NEUF AUX ENDROITS AFFECTÉS PAR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, DE CONSTRUCTION, D'ENLEVEMENT ET DE DÉPLACEMENT DE LUMINAIRES ET D'ARTICLES DU GENRE. AUX ENDROITS REQUIS, FOURNIR ET INSTALLER DES TÊS TRANSVERSAUX ADDITIONNELS, AFIN D'ASSURER LE RÉGLAGE ADEQUAT DU CARRELAGE DE PLAFOND. SE REPORTER AUX DEVIS ET DESSINS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES INSTRUCTIONS SE RAPPORTANT À LA FOURNITURE ET AU MONTAGE DE DIFFUSEURS, DE GRILLES D'AIR DE RETOUR, DE GICLÉURS ET AINSI DE SUITE.
3. PROTÉGER ADÉQUATEMENT LES BARRES EN TÊ ET LE CARRELAGE DE PLAFOND AU COURS DES ACTIVITÉS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION. RAPIÉGER, RÉPARER OU REMPLACER LES BARRES DE PLAFOND MANQUANTES, TACHÉES OU ENDOMMAGÉES, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES; IL DEVRA ÊTRE DE MÊME POUR LE CARRELAGE DE PLAFOND. LAISSER LE TOUT DANS UN ÉTAT RESSEMBLANT À DU NEUF. NETTOYER LE MOTIF DE QUADRILLAGE DE PLAFOND, EN ENLEVANT LES SALETÉS, LES TACHES, LA COLLE ET LES ARTICLES DU GENRE.
4. CARRELAGE DE PLAFOND, À ENLEVER ET À REMONTER, À DES FINS D'ACCÈS PAR D'AUTRES CORPS DE MÉTIER. (TRAVAUX DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET DE CÂBLAGE).
5. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTS LES TRAVAUX SONT CONFORMES AUX NORMES DE CONSTRUCTION AINSI QU'aux CODES PERTINENTS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL.
6. POUR FAIRE SUITE AU MONTAGE DE CONDUITS NEUFS POUR DE NOUVEAUX CIRCUITS, L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DES CORPS DE MÉTIER EN ÉLECTRICITÉ AFIN D'ÉTABLIR L'EMPLACEMENT D'ARTICLES NÉCESSITANT L'ENLEVEMENT, L'EMPLAGE ET LE REMONTAGE DE CARREAUX DE PLAFOND PAR LA SUITE.
7. LES ENTREPRENEURS DEVRONT ENLEVER LEURS PROPRES DÉBRIS AU FUR ET À MESURE DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX. À LA FIN DE LA PHASE DE CONSTRUCTION, L'ENTREPRENEUR CHARGÉ DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE DEVRA ENLEVER TOUTS LES DÉBRIS NEUFS ET EXISTANTS QUI SONT ENCORE AU-DESSUS DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DES CARREAUX DE PLAFOND ET DES LUMINAIRES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE TRAVAIL. SANS POUR AUTANT SE LIMITER À CE QUI SUIV, VOICI LA LISTE DE MATÉRIAUX QUI POURRAIENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DÉBRIS: PRODUITS D'IGNIFUGÉAGE, CARREAUX DE PLAFOND, DÉBRIS D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE, MORCEAUX DE GYPSE ET MATÉRIAUX FAISANT PARTIE DES TRAVAUX DE COLOMBAGE.



02 PLAN DES FINITIONS DE PLANCHER
A103 ÉCHELLE : 1:100

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



IMPORTANT :
GESTION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - TOUTS LES MATÉRIAUX, OUTILS ET APPAREILS À UTILISER AUX FINS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET EN COURS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU MUSÉE ET CE, EN VUE DE LES GELER PENDANT SEPT (7) JOURS OU À DES FINS D'INSPECTION VISUELLE. CETTE PÉRIODE D'INSPECTION ET (OU) DE CONGÉLATION DEVRA ÊTRE GARDÉE EN LIGNE DE COMPTE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PROJET. S'ASSURER QUE LES ÉCHÉANCIERS D'EXPÉDITION RESPECTENT CETTE EXIGENCE ET QU'ILS N'ENTRAÎNENT AUCUN RETARD.



N°	REVISION	DATE
4	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
3	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
2	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	05/11/2013
1	DOC. À 66%, À FAIRE RÉVISER.	16/10/2013
N°	REVISION	DATE

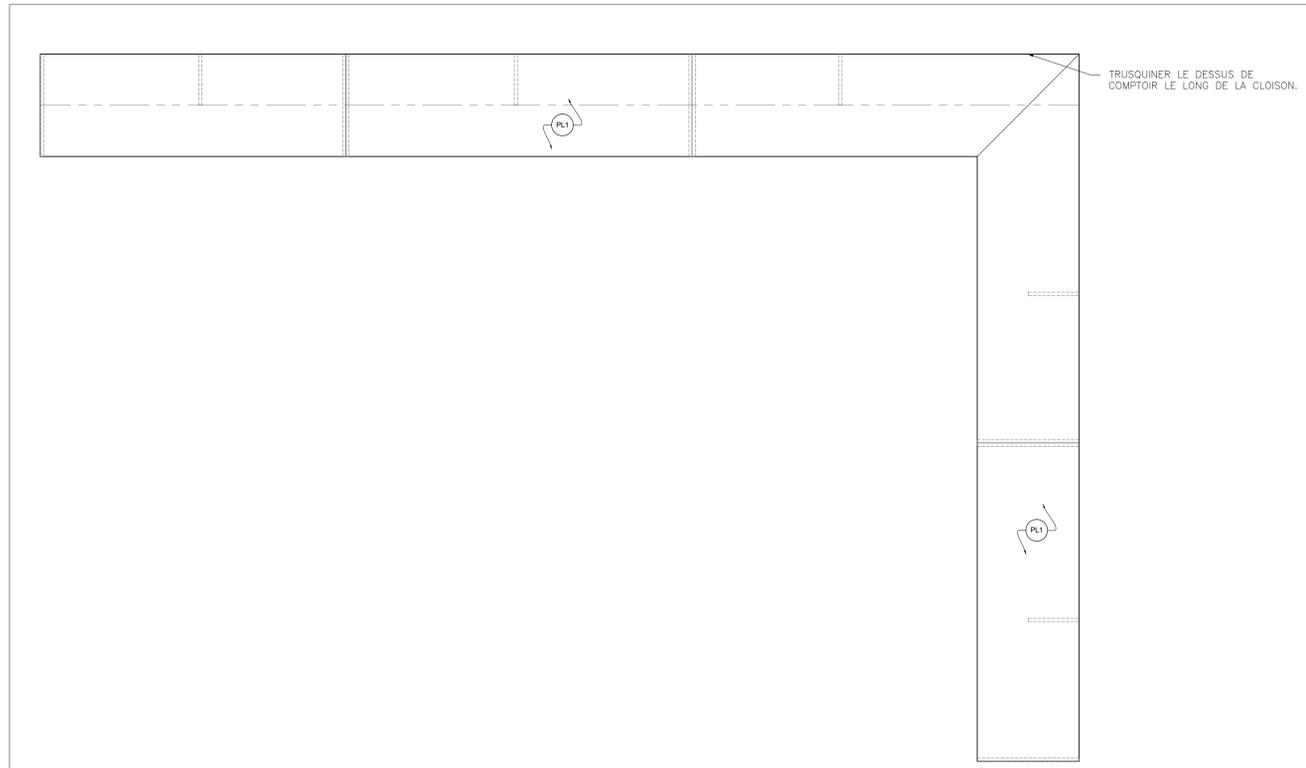
MUSÉE DE LA NATURE -
CAMPUS DU
PATRIMOINE NATUREL

1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

PLAN DE PLAFOND
RÉFLÉCHI

échelle :	1:100
dessiné :	LR/RB
révisé :	LR
date :	AODT_2013

n° du projet : RDPROJND



01 VUE EN PLAN : OUVRAGE D'ÉBÉNISTERIE DU PUPITRE À ORDINATEUR DANS LE LOCAL B1270
A202 ÉCHELLE : 1:20

FINITIONS D'OUVRAGES D'ÉBÉNISTERIE - LÉGENDE ET NOTES

- PL1 STRATIFIÉ EN PLASTIQUE, POUR SURFACES À L'HORIZONTALE; FABRICANT : WILSONART; PRODUIT « CHEMSURF » OU TOUT AUTRE PRODUIT ÉQUIVALENT ET APPROUVÉ ET OFFRANT LA RÉSISTANCE VOULUE AUX PRODUITS CHIMIQUES; COULEUR : EN NOIR; OU TOUT AUTRE PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE.
- PL2 STRATIFIÉ EN PLASTIQUE POUR SURFACES À LA VERTICALE (INSTALLATIONS SUPÉRIEURES)
- PL3 STRATIFIÉ EN PLASTIQUE POUR SURFACES À LA VERTICALE (INSTALLATIONS INTÉRIEURES) DEVANT RESPECTER LES SPÉCIFICATIONS SE RAPPORTANT AU MOBILIER (À MOTIF DE BOIS ET DE TYPE S'ASSORTISSANT AU PLACAGE).
- ML1 MÉLAMINE; FABRICANT : PANOLAM; NOM DE LA COULEUR : « GLACIER WHITE »; COULEUR N° : 205; À FINI DE CHAMOIS; OU TOUT AUTRE PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE.
- QUINCAILLERIE DÉCORATIVE
- POIGNÉES DE TIRAGE DE PORTE ET DE TIROIR ENCASTRÉES : POIGNÉE DE TIRAGE ENCASTRÉE EN MÉTAL ET DE FABRICATION « RICHELIEU CONTEMPORARY »; NUMÉRO DU PRODUIT : 686900; FINI MAT ET DE COULEUR NOIRE; FORMAT : 92 mm SUR 32 mm; OU TOUT AUTRE PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE.
- SUPPORT D'ÉTAGÈRE DÉCORATIF : SUPPORT D'ÉTAGÈRE DÉCORATIF ET DE FABRICATION « RICHELIEU »; NUMÉRO DU PRODUIT : 300A90; FINI : NOIR; FORMAT : 150 mm DE HAUTEUR SUR 235 mm DE PROFONDEUR; OU TOUT AUTRE PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE.

NOTES GÉNÉRALES SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE

1. L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE DES DESSINS D'ATELIER (1 JEU EN FORMAT ÉLECTRONIQUE) POUR TOUS LES TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE.
2. TOUS LES OUVRAGES D'ÉBÉNISTERIE DEVRONT ÊTRE AMÉNAGÉS AVEC DES DISPOSITIFS DE FIXATION DISSIMULÉS.
3. CONSTRUIRE LES SURFACES SELON LES ANNOTATIONS À CE SUJET :
A) DESSUS DE COMPTOIR, AVEC REBORD AVANT À AUTO-BORDURE ET DE 50 mm, CONTRE-PLAQUÉ, FINI, SELON LES INDICATIONS.
B) PORTES D'ARMOIRES ET DEVANTS DE TIROIRS - EN PANNEAUX DE PARTICULES DE 13 mm D'ÉPAISSEUR ET D'IDENTIFICATION « UNIBOARD NUGREEN »; ALTERNATIVEMENT, TOUT AUTRE PRODUIT ÉQUIVALENT ET APPROUVÉ (AUCUN AJOUT DE COLLE À L'URÉE FORMALDÉHYDE).
C) RETRAIT POUR PIEDS : EN PANNEAUX DE PARTICULES DE 13 mm D'ÉPAISSEUR ET D'IDENTIFICATION « UNIBOARD NUGREEN »; ALTERNATIVEMENT, TOUT AUTRE PRODUIT ÉQUIVALENT ET APPROUVÉ (AUCUN AJOUT DE COLLE À L'URÉE FORMALDÉHYDE), DE FINI CONFORME AUX ANNOTATIONS.
D) ÉTAGÈRES : EN PANNEAUX DE PARTICULES DE 13 mm D'ÉPAISSEUR ET D'IDENTIFICATION « UNIBOARD NUGREEN »; ALTERNATIVEMENT, TOUT AUTRE PRODUIT ÉQUIVALENT ET APPROUVÉ (AUCUN AJOUT DE COLLE À L'URÉE FORMALDÉHYDE), DE FINI CONFORME AUX ANNOTATIONS.
4. PORTES D'ARMOIRES, À AMÉNAGER AVEC DES CHARNIÈRES ULTRA-ROBUSTES ET À AUTO-FERMETURE.
5. GLISSIÈRES DE TIROIRS, DEVANT S'ALLONGER DANS TOUTE LA PROFONDEUR DES TIROIRS, PRODUITS DE FABRICATION RICHELIEU 3832G20 OU DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE.
6. POIGNÉES DE TIRAGE, SELON LES INDICATIONS DANS LA LÉGENDE
7. AU BOUT DES ÉLÉMENTS, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA FOURNIR ET D'INSTALLER DES CABLES PLEIN FORMAT ET CE, AFIN DE STABILISER LE TOUT SELON LES EXIGENCES, FINI DES CABLES, À ASSORTIR À CELUI DES PORTES D'ARMOIRES.
8. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA PRÉVOIR LES OUVRAGES DE BLOCAGE REQUIS DANS LES CLOISONS ET CE, POUR ASSURER LE SUPPORT DES OUVRAGES D'ÉBÉNISTERIE.
9. SE REPORTER AUX DESSINS DES INGÉNIEURS AFIN DE RETROUVER LES DÉTAILS RELATIFS AUX ACCESSOIRES ET À L'APPAREILLAGE DE PLOMBERIE AINSI QU'ÀUX CONNEXIONS D'ÉLECTRICITÉ.

Les dimensions figurant dans ce dessin sont présentées à des fins d'évaluation seulement. Il relève de chaque entrepreneur et de chaque sous-traitant de vérifier toutes les conditions et toutes les dimensions sur place avant la mise en route de leurs travaux respectifs.

PLAN CLÉ



IMPORTANT :
GESTION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE - TOUS LES MATÉRIAUX, OUTILS ET APPAREILS À UTILISER AUX FINS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DU PROJET EN COURS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU MUSÉE ET CE, EN VUE DE LES GELER PENDANT SEPT (7) JOURS OU À DES FINS D'INSPECTION VISUELLE. CETTE PÉRIODE D'INSPECTION ET (OU) DE CONGÉLATION DEVRA ÊTRE GARDÉE EN LIGNE DE COMPTE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PROJET. S'ASSURER QUE LES ÉCHÉANCIERS D'EXPÉDITION RESPECTENT CETTE EXIGENCE ET QU'ILS N'ENTRAÎNENT AUCUN RETARD.



N°	REVISION	DATE
4	ÉMIS POUR SOUMISSION	14/02/2014
3	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	27/11/2013
2	DOC. À 99%, À FAIRE RÉVISER.	05/11/2013
1	DOC. À 66%, À FAIRE RÉVISER.	16/10/2013

REVISIONS

MUSÉE DE LA NATURE -
CAMPUS DU
PATRIMOINE NATUREL

1 440, CHEMIN PINK, GATINEAU

TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE -
ÉLÉVATIONS
TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE -
DÉTAILS

échelle :	1:20
dessiné :	LR/RB
révisé :	LR
date :	AODT_2013

n° du projet : RDPROJND

A-202